

ÉTATS FINANCIERS 2008

DOCUMENT PROVISOIRE - EN ATTENTE DE CERTIFICATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DU DÉPÔT AMF

COMPTES ET ANNEXES 2008



Sommaire

Etats financiers consolidés 2008

page 3

Comptes sociaux TF1 SA 2008

page 75

GROUPE TF1

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 DÉCEMBRE 2008

BILAN CONSOLIDE

ACTIF	(en millions d'euros)	Notes	12.2008	12.2007
Goodwill		7	506,1	509,7
Immobilisations incorporelles			168,0	209,7
<i>Droits audiovisuels</i>		8-1	132,8	179,8
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>		8-2	35,2	29,9
Immobilisations corporelles		9	178,0	158,3
Participations dans les entreprises associées		5, 10	259,3	253,4
Actifs financiers non courants		12-2	741,0	691,6
Actifs d'impôt non courants		26-2	17,2	21,8
Total actifs non courants			1 869,6	1 844,5
Stocks et en-cours			558,4	520,4
<i>Programmes et droits de diffusion</i>		11	542,0	499,8
<i>Autres stocks</i>			16,4	20,6
Clients et autres débiteurs		12-3	1 226,8	1 232,5
Actifs d'impôt courants			46,8	14,4
Autres actifs financiers courants		12-1, 29-2	14,0	5,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie		12-4	9,8	34,9
Total actifs courants			1 855,8	1 807,2
Actifs en cours de cession		4	14,8	-
TOTAL ACTIF			3 740,2	3 651,7

BILAN CONSOLIDE (suite)

PASSIF	(en millions d'euros)	Notes	12.2008	12.2007
Capital		13-1	42,7	42,7
Primes et réserves			1 170,4	1 123,5
Résultat consolidé de l'exercice			163,8	227,8
Total capitaux propres part du groupe		13	1 376,9	1 394,0
Intérêts minoritaires			-	-
Total capitaux propres			1 376,9	1 394,0
Emprunts long terme		14, 15	695,5	617,6
Provisions non courantes		16-1	57,2	34,7
Passifs d'impôt non courants		26-2	2,9	0,8
Total passifs non courants			755,6	653,1
Dettes financières à court terme		15	22,9	14,8
Fournisseurs et autres créditeurs		14-2	1 514,9	1 513,1
Provisions courantes		16-2	43,5	60,4
Passifs d'impôt courants			1,2	4,5
Autres passifs financiers courants		29-2	10,2	11,8
Total passifs courants			1 592,7	1 604,6
Passifs liés aux actifs en cours de cession		4	15,0	-
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES			3 740,2	3 651,7
Endettement financier net (activités poursuivies)		15	704,5	597,3
Actifs et passifs en cours de cession			-	-
Endettement financier net total			704,5	597,3

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2008	Exercice 2007
Recettes de publicité	17	1 833,6	1 884,3
<i>Antenne TF1</i>		1 647,3	1 718,3
<i>Autres chaînes</i>		186,3	166,0
Recettes de la diversification		761,1	854,6
Chiffre d'affaires		2 594,7	2 738,9
Autres produits de l'activité		0,2	0,2
Consommation de production externe	18	(641,2)	(627,6)
Autres achats consommés et variation de stocks	19	(524,6)	(529,7)
Charges de personnel	20	(445,3)	(437,5)
Charges externes	21	(527,4)	(554,3)
Impôts et taxes		(138,4)	(141,5)
Dotation nette aux amortissements		(94,5)	(88,4)
Dotation nette aux provisions		(52,6)	(40,9)
Autres produits et charges opérationnels	22	5,6	(14,0)
Résultat opérationnel courant		176,5	305,2
Autres produits et charges opérationnels non courants		-	-
Résultat opérationnel		176,5	305,2
Produits sur endettement financier		13,4	9,6
Charges sur endettement financier		(35,8)	(31,0)
Coût de l'endettement financier net	23	(22,4)	(21,4)
Autres produits et charges financiers	24	40,9	28,7
Charge d'impôt	26	(40,8)	(93,0)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	10	9,6	8,3
Résultat net des activités poursuivies		163,8	227,8
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Résultat net		163,8	227,8
<i>attribuable au Groupe</i>		163,8	227,8
<i>attribuable aux intérêts minoritaires</i>		-	-
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	27	213 400	213 763
Résultat net par action (en euros)	27	0,77	1,07
Résultat net dilué par action (en euros)	27	0,77	1,06

ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

(en millions d'euros)	12.2008	12.2007
Résultat net consolidé	163,8	227,8
Ajustements à la juste valeur des instruments financiers et autres actifs financiers	1,0	(3,9)
Variation des écarts de conversion	(0,6)	(0,2)
Gains / pertes actuariels sur avantages du personnel	0,3	(1,1)
Impôts relatifs aux éléments directement crédités ou débités dans les capitaux propres	(0,9)	0,4
Quote-part des produits et charges des entités associées comptabilisés en capitaux propres		
Autres variations nettes		
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(0,2)	(4,8)
Total des produits et charges comptabilisés	163,6	223,0
<i>attribuable au Groupe</i>	<i>163,6</i>	<i>223,0</i>
<i>attribuable aux intérêts minoritaires</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Actions d'auto- contrôle	Réserves	Produits et charges directement en capitaux propres	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2006	42,8	19,8	(12,1)	1 307,6	-	1 358,1	(0,1)	1 358,0
Augmentation de capital (exercice de stock-options)	0,1	8,9	-	-	-	9,0	-	9,0
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	4,7	-	4,7	-	4,7
Rachat d'actions propres	-	-	(18,7)	-	-	(18,7)	-	(18,7)
Annulation d'actions propres	(0,2)	(25,9)	26,1	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	(181,8)	-	(181,8)	-	(181,8)
Autres opérations avec les actionnaires	-	-	-	(0,3)	-	(0,3)	0,1	(0,2)
Résultat net consolidé (part du groupe)	-	-	-	227,8	-	227,8	-	227,8
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(4,8)	(4,8)	-	(4,8)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2007	42,7	2,8	(4,7)	1 358,0	(4,8)	1 394,0	-	1 394,0
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	4,3	(3,6)	-	0,7	-	0,7
Rachat d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulation d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	(181,4)	-	(181,4)	-	(181,4)
Autres opérations avec les actionnaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net consolidé (part du groupe)	-	-	-	163,8	-	163,8	-	163,8
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(0,2)	(0,2)	-	(0,2)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2008	42,7	2,8	(0,4)	1 336,8	(5,0)	1 376,9	-	1 376,9

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Notes (en millions d'euros)	12.2008	12.2007
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	163,8	227,8
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions (hors actif circulant)	110,0	97,7
<i>Immobilisations incorporelles et goodwill</i>	76,7	74,9
<i>Immobilisations corporelles</i>	24,4	21,2
<i>Immobilisations financières</i>	5,7	3,0
<i>Provisions</i>	3,2	(1,4)
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	(18,7)	(10,3)
Variations de juste valeur	(43,7)	(33,1)
Paiements fondés sur des actions	0,7	4,7
Résultat de cessions d'actifs	1,3	(0,6)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées et dividendes	(4,7)	(8,3)
Produits de dividendes (titres non consolidés)	(2,0)	(2,1)
Sous-total	206,7	275,8
Charge d'intérêt nette	22,4	23,9
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	40,8	93,0
Capacité d'autofinancement	269,9	392,7
Impôts versés	(68,0)	(99,8)
Variation du BFR liée à l'activité	5,8	32,5
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	207,7	325,4
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(87,7)	(102,0)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1,3	3,2
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(4,6)	(1,3)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	0,3	0,2
Incidence des variations de périmètre	28-2 (3,4)	(233,2)
Dividendes reçus	2,0	2,1
Variation des prêts et avances consentis	(12,3)	(1,3)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(104,4)	(332,3)
Sommes reçues lors de l'exercice de stock-options	-	9,0
Rachats et reventes d'actions propres	-	(18,7)
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	(181,4)	(181,8)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	28-3 197,0	119,7
Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location-financement)	28-3 (126,0)	(140,5)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location-financement)	(27,0)	(22,7)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(137,4)	(235,0)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE SUR ACTIVITÉS POURSUIVIES	(34,1)	(241,9)
Trésorerie au début de l'exercice	29,9	271,8
Variation de la trésorerie	(34,1)	(241,9)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	28-1 (4,2)	29,9

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1	Faits marquants de l'exercice 2008	11
2	Principes et méthodes comptables	11
3	Variations significatives du périmètre de consolidation	29
4	Activité en cours de cession à la clôture de l'exercice 2008	30
5	Participations dans les coentreprises	31
6	Information sectorielle	31
7	Goodwill	33
8	Immobilisations incorporelles	35
9	Immobilisations corporelles	37
10	Participations dans les entreprises associées	38
11	Programmes et droits de diffusion	39
12	Actifs financiers	40
13	Capitaux propres consolidés	43
14	Passifs financiers	45
15	Endettement financier net	46
16	Provisions	47
17	Produits de l'activité	49
18	Consommation de production externe	50
19	Autres achats consommés et variations des stocks	50
20	Charges de personnel	50
21	Charges externes	52
22	Autres produits et charges opérationnels	52
23	Coût de l'endettement financier net	53
24	Autres produits et charges financiers	53
25	Charges et produits nets sur actifs et passifs financiers	53
26	Impôts sur le résultat	54
27	Résultat par action	56
28	Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidé	57
29	Gestion des risques	58
30	Options d'achat ou de souscription d'actions	67
31	Engagements hors bilan	68
32	Informations sur les parties liées	70
33	Honoraires des commissaires aux comptes	71
34	Dépendance du Groupe à l'égard des licences concédées	71
35	Événements postérieurs à la clôture	72
36	Périmètre de consolidation détaillé	73

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1 Faits marquants de l'exercice 2008

Aucun événement significatif ayant un impact sur les comptes consolidés du Groupe TF1 n'est survenu au cours de l'exercice 2008.

Concernant l'exercice 2007, le Groupe avait fait l'acquisition de 33,5 % du Groupe AB pour un montant de 230 millions d'euros (cf. annexe 2007).

2 Principes et méthodes comptables

2-1. Déclaration de conformité et base de préparation des états financiers

Les comptes du Groupe TF1 au 31 décembre 2008 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté par l'Union Européenne (règlement 1606/2002 du 19 juillet 2002).

Ils intègrent les comptes de TF1 SA et de ses filiales et coentreprises ainsi que les participations du Groupe dans les entreprises associées.

Ils sont présentés en millions d'euros.

Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 18 février 2009 et seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2009.

2-2. Nouvelles normes IFRS

2-2-1. Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union Européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008

Le Groupe a adopté toutes les normes et interprétations nouvelles et révisées, publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et approuvées par l'Union Européenne, d'application obligatoire à ses opérations à compter du 1er janvier 2008.

Le Groupe a opté pour l'application des dispositions particulières du règlement CE n°611-2007 qui autorise le report de l'adoption d'IFRIC 11 "Interprétation IFRIC 11, IFRS 2 - Actions propres et transactions intra-groupe" au 1^{er} janvier 2009.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations applicables au Groupe sont les suivantes :

Norme	Date d'application		Impacts Groupe
	UE*	Groupe	
IFRIC 11 IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupe	1 ^{er} mars 2008	1 ^{er} janvier 2009	Le coût de l'avantage calculé au titre des plans de stocks options octroyés par Bouygues aux collaborateurs du Groupe TF1, n'est pas significatif pour l'exercice 2008.
Amendement IAS 39 et IFRS 7 : Reclassement d'actifs financiers	Reclassement à compter du 1 ^{er} juillet 2008	1 ^{er} juillet 2008	Sans incidence sur les comptes du Groupe TF1
<i>* sauf précision contraire, applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée dans cette colonne</i>			

2-2-2. Nouvelles normes, amendements et interprétations dont l'application anticipée est permise

Le Groupe TF1 a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

Norme	Date d'application		Impacts Groupe attendus
	UE*	Groupe	
IAS 1 révisée Présentation des états financiers	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Présentation modifiée des états financiers
IAS 23 révisée Coûts d'emprunts	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe TF1
IFRIC 13 Programme de fidélisation des clients	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe TF1
IFRIC 14 IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies,	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence significative sur les comptes du Groupe TF1
IFRS 8 Secteurs opérationnels	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Étude d'impact en cours. Pas d'incidence significative identifiée.
IFRS 2 Amendement Paiement fondé sur des actions – Conditions d'acquisition et annulation	1 ^{er} janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe TF1
<i>* sauf précision contraire, applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée dans cette colonne</i>			

2-2-3. Normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB mais non encore approuvées par l'Union Européenne

Norme	Date d'application IASB	Impacts Groupe attendus
IAS 39 Instruments financiers – amendement Éligibilité des instruments couverts	1 ^{er} juillet 2009	Sans incidence significative sur les comptes du Groupe TF1 au 31 décembre 2008
IFRS 3 révisée Regroupements d'entreprises	1 ^{er} juillet 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe en l'absence d'opération de regroupement.
IAS 27 révisée États financiers consolidés et individuels	1 ^{er} juillet 2009	Présentation modifiée des états financiers
Amendement à IAS 32 et IAS 1 Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation	1 ^{er} janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe TF1
IFRIC 12, Concessions	1 ^{er} janvier 2008	Sans incidence sur les comptes du Groupe TF1
IFRIC 16 Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger	1 ^{er} octobre 2008	Sans incidence sur les comptes du Groupe TF1
IFRIC 17 Distributions en nature aux actionnaires	1 ^{er} juillet 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe TF1
Premier projet annuel d'améliorations des IFRS	1 ^{er} janvier 2009	Impacts en cours d'évaluation
<i>* sauf précision contraire, applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée dans cette colonne</i>		

2-3. Changement de méthode comptable

Le développement de certaines activités a amené le Groupe à affiner ses méthodes comptables en se fondant sur le projet d'améliorations mineures d'IAS 18 tel que publié¹ en août 2008 par l'IASB. Ce texte fournit des critères d'analyse des prestations rendues afin de déterminer si l'entité intervient comme agent principal ou comme intermédiaire, et d'en déduire les revenus et charges associés à enregistrer dans les comptes.

Dans le cadre de son activité de régisseur de publicité, le Groupe considère que son chiffre d'affaires est constitué par sa commission de régie, (c'est-à-dire le montant brut tel que facturé à l'annonceur, diminué de l'achat d'espace publicitaire) dans la mesure où la régie n'offre pas de garantie d'encaissement des ventes d'espace vis-à-vis du propriétaire du support. Lorsque la régie offre cette garantie, le chiffre d'affaires reconnu par le Groupe est égal au montant brut des ventes d'espace telles que facturées aux annonceurs.

Dans le cas de prestations faisant intervenir des intermédiaires techniques (type VOD, interactivité, ...), le Groupe considère que son chiffre d'affaires est constitué par le prix payé par le consommateur final dès lors que le Groupe assume les risques de service après-vente ainsi que les risques juridiques et financiers liés à ces prestations.

Par ailleurs, l'analyse du cadre contractuel actuellement en place pour l'activité "Listes de mariage" de la société 1001 Listes a conduit le Groupe à limiter la rémunération de la prestation rendue à la commission perçue par 1001 Listes.

¹ Publication IASB en date du 7 août 2008 : *Exposure draft of proposed Improvements to IFRSs* (www.iasb.org) et plus particulièrement les dispositions relatives à IAS 18 page 24 à 29 de la publication.

Ce changement de méthode, sans impact sur le résultat, conduit à ajuster d'un même montant le chiffre d'affaires et les charges opérationnelles du Groupe. L'incidence nette sur ces postes est une diminution de 25,7 millions d'euros pour l'exercice 2008 et de 24,7 millions d'euros pour l'exercice 2007. Conformément à la norme IAS 8, les comptes 2007 présentés dans les états financiers 2008 ont été retraités.

2-4. Principes comptables, jugements et recours à des estimations

Lors de la préparation des états financiers consolidés, la direction du Groupe TF1 est amenée à faire appel à des jugements pour définir ses principes comptables et à des estimations pour déterminer l'évaluation des actifs, passifs, produits et charges qui peuvent avoir une incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

2-4-1. Principes comptables

Les principes comptables retenus par le Groupe ainsi que les principales analyses qui les fondent sont listés ci-dessous et décrits dans les notes ci-après correspondantes :

- Goodwill et tests de dépréciation (se reporter aux notes 2-7 et 2-10)
- Comptabilisation et évaluation des droits audiovisuels (note 2-8-1)
- Comptabilisation et évaluation des programmes, droits de diffusion et droits de retransmission sportive (note 2-12)
- Classification des instruments financiers (notes 2-11 et 2-17)
- Comptabilisation des produits de l'activité (notes 2-3 et 2-20)

2-4-2. Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés du Groupe TF1 implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables. Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants :

- Dépréciation des goodwill (note 7) : la valeur dans les comptes consolidés du Groupe TF1 des goodwill est revue annuellement conformément aux principes mentionnés dans la note 2-10. Ces tests de dépréciation sont notamment sensibles aux prévisions financières à moyen terme ainsi qu'au taux d'actualisation retenus pour l'estimation de la valeur d'utilité des UGT.
- Dépréciation des droits audiovisuels (note 8-1) : le calcul de la dépréciation des droits audiovisuels est notamment fondé sur une analyse des prévisions de recettes futures.
- Dépréciation des programmes et droits de diffusion (note 11) : le calcul de la dépréciation des programmes et droits de diffusion, établi en fonction des perspectives de diffusion, repose principalement sur les grilles prévisionnelles de programmes.
- Évaluation des provisions pour indemnités de fin de carrière (note 16-1-2) : le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite est effectué en interne par TF1 selon la méthode des unités de crédit projetées décrite dans la note 2-19-1. Ce calcul est notamment sensible aux hypothèses de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires et au taux de rotation.
- Provisions (note 16) : elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour le Groupe. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges de toute nature dont le montant est estimé en tenant compte des hypothèses de dénouement les plus probables. Pour déterminer ces hypothèses la direction du Groupe s'appuie, si nécessaire, sur des évaluations réalisées par des conseils externes.
- Juste valeur des instruments financiers (notes 12-5 et 14-3) : la juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché. Pour les instruments financiers dérivés, cette valeur est déterminée et

transmise au Groupe par ses contreparties bancaires. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie.

2-5. Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont les sociétés sur lesquelles TF1 exerce un contrôle. Ce dernier est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise de manière à tirer avantage de ses activités. Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe ; les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Le Groupe comptabilise les participations dans lesquelles il exerce le contrôle exclusif selon la méthode de l'intégration globale : les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont intégrés à 100%, ligne à ligne dans les états consolidés, et la quote-part des capitaux propres et du résultat net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en intérêts minoritaires au bilan et au compte de résultat consolidés.

Coentreprises

Les coentreprises sont les participations de TF1 dans lesquelles le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles est contractuellement partagé avec une ou plusieurs parties dont aucune n'exerce seule le contrôle. Le Groupe comptabilise ses participations dans les entités contrôlées conjointement selon la méthode de l'intégration proportionnelle : les quotes-parts du Groupe dans tous les actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement sont inclus ligne à ligne dans les états financiers consolidés.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les participations dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque la société mère dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité.

Le Groupe comptabilise ses investissements dans les entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence : la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée à son coût d'acquisition, puis sa valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats et les autres variations de capitaux propres de l'entreprise détenue survenues après la date d'acquisition.

2-6. Méthodes de conversion des éléments en devises

2-6-1. Conversion des états financiers des entités étrangères

Les états financiers des activités à l'étranger sont convertis en Euro, monnaie de présentation des états financiers du Groupe TF1. Tous les actifs et passifs des entités sont convertis au cours de clôture et les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les réserves de conversion résultant de ce traitement et celles résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont incluses dans le poste " Primes et réserves " des capitaux propres consolidés. Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du résultat de cession.

Règles spécifiques à la première adoption des IFRS

Le Groupe a retenu l'option offerte par IFRS 1 consistant à remettre à zéro les écarts précédemment calculés lors de la conversion des comptes des filiales étrangères en euros. Le montant existant au 1er janvier 2004 en normes françaises a été reclassé en réserves, sans impact sur les capitaux propres, part du Groupe. Il ne sera donc pas tenu compte dans les résultats de cessions futurs d'entités consolidées ou associées des écarts de conversion antérieurs à la date de transition aux IFRS.

2-6-2. Conversion des transactions en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères des filiales et coentreprises sont initialement enregistrées dans leur monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une devise étrangère sont comptabilisés au coût historique et convertis au cours de change à la date de la transaction.

2-7. Regroupements d'entreprises et goodwill

Regroupements postérieurs au 1er janvier 2004

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Ainsi, les actifs et passifs identifiables et les passifs éventuels de la société acquise qui satisfont aux critères IFRS de reconnaissance sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition, à l'exception des actifs non courants en cours de cession qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de vente conformément à IFRS 5.

Le coût d'un regroupement d'entreprises correspond :

- à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise et ;
- au montant des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises.

La différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs identifiés et passifs éventuels à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill.

Lorsqu'un goodwill est déterminé de façon provisoire à la clôture de l'exercice au cours duquel l'acquisition est réalisée, le Groupe comptabilise les ajustements de ces valeurs provisoires dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Si les changements entre les valeurs provisoires et les valeurs finales affectent matériellement la présentation des états financiers, l'information comparative présentée pour la période précédant la finalisation des justes valeurs est retraitée comme si les valeurs avaient été finalisées dès la date d'acquisition.

Lorsque l'écart entre le coût du regroupement et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs, passifs identifiables et passifs éventuels est négatif, il est immédiatement constaté en résultat.

Ultérieurement, les goodwill sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur, déterminées conformément à la méthode décrite à la note 2-10. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel, de manière irréversible.

Règles spécifiques à la première adoption des IFRS

Le Groupe n'a pas, conformément à l'option offerte par IFRS 1, revisité les calculs de goodwill effectués lors des acquisitions réalisées avant le 1er janvier 2004.

2-8. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées, soit à leur coût d'acquisition, soit à la juste valeur à la date d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Postérieurement à la date d'acquisition, elles sont évaluées à leur coût d'entrée diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie finie sont amorties sur la durée d'utilité économique.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties.

2-8-1. Droits audiovisuels

Dans cette rubrique figurent essentiellement les parts de films et de programmes audiovisuels produits ou coproduits par TF1 Films Production, TF1 Vidéo, Glem et Téléma, les droits audiovisuels de distribution et de négoce de TF1 International, TCM DA et TF1 Entreprises, ainsi que les droits musicaux détenus par Une Musique et Baxter.

Les droits audiovisuels sont comptabilisés à l'actif du bilan dans la rubrique "Droits audiovisuels" à leur coût historique à compter des faits générateurs suivants :

- la date du dernier tour de manivelle ou la date du visa d'exploitation pour les parts de coproductions cinématographiques,
- la date de signature des contrats pour les droits audiovisuels de distribution et/ou de négoce et les droits musicaux acquis.

Les modalités d'amortissement des différentes catégories de droits audiovisuels sont les suivantes :

- Parts de coproductions cinématographiques : elles sont amorties en fonction des recettes avec un minimum linéaire sur 3 ans.
- Droits audiovisuels "distribution" : ils sont amortis en fonction des recettes avec un minimum linéaire sur 3 ans.
- Droits audiovisuels "négoce" : ils sont amortis de façon linéaire sur une durée de 5 ans.
- Droits musicaux : ils sont amortis sur une durée de deux ans et l'amortissement comptabilisé la première année correspond à 75% de leur valeur brute, les 25% restants étant amortis au cours de la deuxième année.

La modalité d'amortissement retenue pour les films coproduits par TF1 Films Production et Téléma est conforme à la pratique du secteur (amortissement en fonction des recettes respectant une dotation minimale linéaire sur trois ans).

Une dépréciation des droits audiovisuels est comptabilisée individuellement, le cas échéant, lorsque les prévisions de recettes futures ne couvrent pas la valeur comptable nette.

2-8-2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations. Ils comprennent essentiellement les licences d'exploitation (autres que les licences de diffusion et droits audiovisuels), les marques commerciales et droits assimilés ainsi que les logiciels informatiques.

Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, à l'exception de certaines marques commerciales à durée de vie indéterminée détenues par le Groupe, qui ne sont pas amorties.

2-9. Immobilisations corporelles

2-9-1. Immobilisations corporelles détenues en propre

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

La dotation aux amortissements est comptabilisée selon le mode linéaire, sur la durée prévue d'utilisation des actifs et en tenant compte, le cas échéant, de la valeur résiduelle :

Constructions :	25 à 50 ans
Équipements techniques :	3 à 7 ans
Autres installations, outillage et mobilier :	2 à 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé, et sont inclus dans les "Autres produits et charges opérationnels".

2-9-2. Immobilisations corporelles acquises en location-financement

Les contrats de location d'immobilisations corporelles qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des avantages et les risques inhérents à la propriété des biens sont comptabilisés au bilan, au démarrage du contrat de location, à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimum au titre de la location. Les paiements des loyers sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette. Les charges financières sont enregistrées en compte de résultat au poste "Charges sur endettement financier" inclus dans le "Coût de l'endettement financier net".

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amortis selon les mêmes durées que les biens acquis en propre, de catégorie identique.

2-10. Dépréciation des actifs non courants

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquant qu'une réduction de valeur est susceptible d'avoir affecté les actifs non courants. Lorsqu'une telle indication existe, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis pour un actif (goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéfinie), une évaluation de la valeur recouvrable de l'actif est effectuée.

2-10-1. Goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéfinie

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa "juste valeur diminuée des coûts de la vente" si cette dernière peut être déterminée de manière fiable ; à défaut, elle est égale à sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité des actifs auxquels il est possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants est déterminée individuellement. Les autres actifs sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent afin de déterminer leur valeur d'utilité. Une U.G.T. est définie comme le plus petit groupe d'actifs dont les flux de trésorerie sont largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur d'utilité d'un actif ou d'une U.G.T. est mesurée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (D.C.F.), en se fondant sur les projections de flux financiers futurs à 3 ans issus des plans validés par la Direction Générale du Groupe et le Conseil d'Administration, complétées d'un flux normatif représentatif des flux attendus au-delà du plan d'affaires. Ces flux sont déterminés après impôts.

Ces projections de flux financiers sont actualisées en utilisant un taux d'actualisation après impôts, déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital d'un échantillon de sociétés représentatif du secteur d'activité de l'actif testé.

La "juste valeur diminuée des coûts de la vente" d'un actif ou d'une U.G.T. est mesurée le cas échéant par référence à sa valeur telle qu'elle ressort d'un protocole de vente ferme conclu à des conditions de marché.

Une dépréciation est constatée si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT s'avère inférieure à sa valeur au bilan. Les dépréciations relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie déterminée ou indéterminée peuvent être reprises ultérieurement, lorsque la valeur recouvrable de celles-ci redevient plus élevée que leur valeur comptable. Seules les dépréciations des goodwill sont irréversibles.

2-10-2. Titres mis en équivalence

Compte tenu du fait que les goodwill inclus dans la valeur comptable d'une participation dans les entreprises associées ne sont pas présentés séparément, ils ne font pas individuellement l'objet de tests de dépréciation en application des dispositions d'IAS 36 ; la valeur comptable totale de la participation fait l'objet de tests de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable, selon indices de perte de valeur.

2-10-3. Autres actifs non courants

Les modalités de dépréciation des autres actifs, notamment pour les droits audiovisuels, sont présentées dans les paragraphes correspondants.

2-11. Actifs financiers

Les actifs financiers sont répartis entre les quatre catégories suivantes : les actifs financiers disponibles à la vente, les prêts et créances, les placements détenus jusqu'à l'échéance et les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Ces actifs financiers sont répartis en actifs courants et non courants conformément à la norme IAS 1. Les transactions sur actifs financiers sont comptabilisées à la date de règlement.

2-11-1. Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui correspond au coût d'acquisition, majorée des coûts de transaction. Lors des clôtures ultérieures, ces actifs sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans les capitaux propres et ne sont reprises en résultat que lors de la cession des actifs considérés.

Le Groupe classe dans cette catégorie les participations dans les sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable. Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée selon les principes d'évaluation à la juste valeur décrits dans la note 12-5. Pour les actions de sociétés non cotées, lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût d'achat.

Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet d'un suivi individuel de dépréciation : en cas d'indication objective d'une dépréciation, une perte de valeur irréversible est enregistrée en résultat.

2-11-2. Prêts et créances

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, puis au coût amorti lors de chaque clôture, en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie inclut les créances clients et autres débiteurs, les prêts et dépôts de garantie, les créances rattachées à des participations, la trésorerie, les avances en comptes courants consenties à des entités associées ou non consolidées.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est suivi individuellement et est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat et peut être reprise si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement sur les exercices suivants.

2-11-3. Placements détenus jusqu'à l'échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée, que l'entreprise a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces placements sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est suivi individuellement et est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation ; la perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

2-11-4. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur avec inscription des variations de juste valeur en résultat.

Cette catégorie recouvre :

- Les actifs financiers considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent les actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble, et pour lesquels il existe une pratique de cession à court terme ;
- Les actifs désignés explicitement par le Groupe lors de leur reconnaissance initiale comme des instruments financiers dont la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

2-12. Programmes et droits de diffusion

Afin de sécuriser les grilles de programmes pour les années futures, le Groupe souscrit des contrats fermes, parfois pluriannuels, d'acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes et droits correspondants.

Un programme est considéré comme diffusable et inscrit en stock dès lors que les deux conditions suivantes sont réunies : l'acceptation technique (pour la production propre et la production externe) et l'ouverture des droits (pour la production externe). Préalablement à la réalisation de ces deux conditions, les acomptes versés au titre des acquisitions de programmes sont enregistrés en "Acomptes fournisseurs".

La rubrique "Programmes et droits de diffusion" du bilan intègre :

- la production propre, constituée des émissions réalisées par les sociétés du Groupe TF1 pour ses antennes,
- la production externe, constituée des droits de diffusion acquis par les chaînes du Groupe, et de la part coproducteur relative aux émissions réalisées pour le compte des chaînes du Groupe.

Les principes de valorisation des programmes et droits de diffusion sont les suivants :

- la production propre est valorisée à son coût global de production (coûts directs augmentés d'une quote-part de frais indirects de production) ;
- les droits de diffusion et les coproductions sont valorisés à leur coût d'acquisition diminué, à la clôture de chaque exercice, des consommations de l'exercice.

Les programmes de TF1 SA (qui constituent la part prépondérante des stocks de programmes du Groupe) sont réputés consommés lors de leur diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour une diffusion unique, ils sont consommés intégralement lors de cette diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour deux diffusions ou davantage, ils sont, sauf valorisation particulière dans les contrats d'acquisition, consommés de la manière suivante, selon le type de programme :

Règles par types de programmes			
	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Films, téléfilms, séries, dessins animés	Autres programmes et droits de diffusion
1ère diffusion	80%	50%	100%
2ème diffusion	20%	50%	-

Les "Autres programmes et droits de diffusion" du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'information, des sports et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Un programme fait l'objet d'une dépréciation lorsqu'il est probable qu'il ne sera pas diffusé ou si sa valeur contractuelle d'entrée en stock excède la valeur qui lui est attribuable en application des règles ci-dessus. La probabilité de diffusion s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par la Direction.

La production externe non diffusée, dont les droits ont expiré, fait l'objet d'une "réforme" comptabilisée en résultat opérationnel courant.

Les droits commandés dans le cadre de contrats fermes mais qui ne sont pas encore diffusables (cf. ci-dessus) sont présentés en annexe et sont valorisés comme suit :

Programmes et droits de diffusion :

Les contrats d'acquisitions de droits non comptabilisés en stocks à la date de clôture sont valorisés pour leur montant contractuel ou pour le montant estimé du décaissement futur (cas des "output deal"), déduction faite des versements d'acomptes dont ils ont fait l'objet et qui figurent au bilan en "Acomptes fournisseurs", eux-mêmes inclus dans la rubrique "Clients et autres débiteurs".

Droits de retransmissions sportives :

Les acquisitions de droits de retransmissions sportives qui ont donné lieu à une commande ferme du Groupe antérieurement à la clôture de l'exercice, sont valorisées pour leur montant contractuel à concurrence des montants non payés à la clôture de l'exercice.

2-13. Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie représentent des titres ou des valeurs mobilières détenus à des fins de transaction, qui ont le caractère de placements monétaires mais qui ne satisfont pas aux critères d'équivalents de trésorerie. Ces actifs relèvent de la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat détenus à des fins de transaction.

2-14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste "Trésorerie et équivalents de trésorerie" du bilan intègre la trésorerie, les équivalents trésorerie et les comptes courants de trésorerie actifs.

La trésorerie comprend les liquidités en compte courant bancaire et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les placements considérés comme des équivalents de trésorerie sont facilement convertibles en un montant de trésorerie soumis à un risque négligeable de changement de valeur et présentent une maturité inférieure à 3 mois. Les comptes courants de trésorerie correspondent à la trésorerie placée auprès de filiales non consolidées ou mises en équivalence et à la quote-part non éliminée des comptes courants de trésorerie vis-à-vis des sociétés consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle.

La trésorerie et les comptes courants de trésorerie sont des actifs financiers classés dans la catégorie des "Prêts et créances" et évalués au coût amorti.

2-15. Actifs en cours de cession

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs, est classé comme "en cours de cession" quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue et que la cession est hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupe d'actifs dès lors qu'ils sont matériels. Ces actifs ou groupes d'actifs sont mesurés au plus faible de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des frais de cession.

Une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand elle représente une activité distincte et significative pour le Groupe, et que les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe TF1 a cédé l'activité.

Les activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités cédées ou en cours de cession.

Les flux de trésorerie relatifs aux activités cédées ou en cours de cession sont isolés et présentés au bas du tableau de flux de trésorerie consolidé pour toutes les périodes présentées s'ils présentent un caractère matériel.

2-16. Actions propres

Les actions propres acquises sont déduites des capitaux propres consolidés. Aucun profit ni perte résultant de l'achat, la vente ou l'annulation des actions n'affecte le compte de résultat.

2-17. Passifs financiers

Les passifs financiers sont répartis entre les deux catégories suivantes : les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les passifs financiers au coût amorti.

La catégorie des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat recouvre :

- Les passifs considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent les passifs encourus principalement en vue d'être vendu ou racheté à court terme ;
- Les passifs désignés explicitement par le Groupe lors de leur reconnaissance initiale comme des instruments financiers dont la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

Les passifs financiers du Groupe, hors instruments dérivés, sont constitués essentiellement d'un emprunt obligataire, d'emprunts et dettes assimilées dont des lignes de crédits contractées auprès des banques ou du groupe, des comptes courants de trésorerie passifs, des concours bancaires de trésorerie et de la dette enregistrée en contrepartie des actifs en location-financement.

Ces passifs sont évalués au coût amorti.

Lorsque tout ou partie d'un passif financier fait l'objet d'une couverture par un instrument financier de taux, la quote-part couverte est traitée en comptabilité de couverture (se reporter à la note 2-18-1).

2-17-1. Emprunt obligataire

Un emprunt obligataire est initialement comptabilisé pour le montant reçu net des coûts liés à l'emprunt.

Ultérieurement, l'emprunt est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux intègre les frais d'émission et les primes de remboursement qui sont présentés au passif du bilan, en diminution du montant nominal de la dette. La prime et les frais d'émission sont amortis de manière actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt obligataire. L'amortissement et la charge d'intérêt sont constatés dans la rubrique "Charges sur endettement financier". La part à moins d'un an des intérêts courus non échus est comptabilisée en "Dettes financières à court terme".

2-17-2. Autres dettes financières

Les autres dettes financières, courantes et non courantes, sont constituées des autres emprunts et dettes assimilées, des comptes courants de trésorerie passifs, des concours bancaires de trésorerie et de la dette enregistrée en contrepartie des actifs en location-financement, évalués au coût amorti.

Le cas échéant, les engagements de rachat d'intérêts minoritaires sont enregistrés en dettes financières. S'il existe une différence positive entre la valeur de la dette et la valeur comptable des intérêts minoritaires concernés, celle-ci est comptabilisée en "Goodwill".

2-18. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont initialement reconnus à leur juste valeur à la date d'entrée en vigueur des contrats et sont ultérieurement comptabilisés à leur juste valeur conformément à la norme IAS 39.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de swap, des options de taux d'intérêts, des achats à terme de devises étrangères et des options de change pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

2-18-1. Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

Pour les besoins de comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couverture de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme, tel qu'un prêt ou emprunt à taux fixe ou un actif ou passif en devise étrangère.
- soit de couverture de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables :
 - à un actif ou un passif tel que des prêts ou emprunts à taux variable,
 - à une transaction future hautement probable,
 - ou à un engagement ferme pour une couverture de risque de change.

A la date de mise en place d'une opération de couverture, le Groupe désigne de manière formelle l'instrument financier auquel sera appliquée la comptabilité de couverture et documente :

- la relation de couverture,
- l'efficacité de la relation de couverture, par la réalisation de tests d'efficacité dès l'initiation et de manière continue durant tous les exercices pour lesquels la couverture a été désignée.

Les instruments de couverture satisfaisant aux critères de comptabilité de couverture sont comptabilisés de la façon suivante :

- Couverture de juste valeur : les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat de la période. L'instrument de couverture et l'élément couvert sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché.
- Couverture de flux de trésorerie : le profit ou la perte, net d'impôts, relatif à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé en capitaux propres et la partie inefficace est comptabilisée en compte de résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le compte de résultat.

2-18-2. Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les profits et pertes provenant des variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture au sens de la norme IAS 39 sont comptabilisés dans le compte de résultat.

2-19. Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressource ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

2-19-1. Provisions non courantes

Les principales natures de provisions non courantes sont les suivantes :

- Provision pour indemnités de fin de carrière
Les employés du Groupe bénéficient de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies qui peuvent être gérés en partie via des régimes de couverture du Groupe.

Les salariés des filiales françaises du Groupe en France sont adhérents aux régimes généraux et complémentaires de retraite français : ces régimes correspondent à des régimes à cotisations définies pour lesquels les obligations du Groupe TF1 se limitent au paiement de cotisations périodiques, basées sur un pourcentage spécifié des frais de personnel. Les cotisations à ces régimes de retraite à cotisations définies sont portées en charges de personnel dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties constatées ;

- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu chaque année.

Une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance. La provision pour indemnités de fin de carrière comptabilisée est égale à l'engagement de retraite diminué de la valeur du contrat.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Depuis le 1^{er} janvier 2007, ces écarts sont immédiatement enregistrés dans la période de leur constatation en contrepartie des capitaux propres, nets d'impôts différés selon l'option de l'amendement à IAS 19.

- **Provision pour congés d'ancienneté**

Elles couvrent le coût des jours de congés supplémentaires qui sont attribués par certaines sociétés du Groupe à leurs salariés en fonction de leur ancienneté. Le coût des jours de congés en cours d'acquisition est provisionné en tenant compte de l'ancienneté du personnel, du salaire à la date de consommation des droits et du taux de rotation du personnel. La provision fait l'objet d'une actualisation au même taux que l'engagement de retraite.

- **Provisions pour risques et litiges**

Ces provisions couvrent des litiges ou risques non récurrents et dont le dénouement se situe au-delà du cycle d'exploitation.

Elles sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la date de clôture : les provisions pour litiges et contentieux comprennent les débours estimés au titre des litiges, contentieux et réclamations de la part des tiers, y compris les charges relatives aux contentieux de nature sociale ou fiscale. En matière fiscale et sociale, le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société concernée estime que la prise en compte du bien fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable.

2-19-2. Provisions courantes

Les provisions courantes comprennent principalement les provisions pour litiges issus du cycle normal d'exploitation et dont l'issue devrait probablement intervenir dans les 12 mois à venir. Elles ont déterminées selon les mêmes méthodes que les provisions non courantes (cf. ci-dessus).

2-20. Produits de l'activité

Les produits de l'activité du Groupe TF1 sont reconnus dès lors que :

- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au Groupe de manière probable ;
- le montant des revenus peut être mesuré d'une façon fiable ;
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

Plus spécifiquement, les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires par type d'activité sont les suivants :

- Les ventes d'espace publicitaire sont constatées lorsque la publicité ou les spots publicitaires correspondant sont diffusés. Si les ventes d'espace publicitaire concernent des supports n'appartenant pas au Groupe, le chiffre d'affaires reconnu par le Groupe est constitué de la commission de régie sauf à ce que la régie n'ait concédé au support une garantie de recouvrement sur les encaissements des ventes d'espace. Dans ce cas, le chiffre d'affaires reconnu par le Groupe sera égal au montant brut des ventes d'espace telles que facturées aux annonceurs.

- La rémunération des chaînes thématiques par les opérateurs du câble et du satellite qui les diffusent, calculée sur la base d'un prix par abonné ou sous la forme d'un forfait annuel facturé à un opérateur, est comptabilisée soit mensuellement, sur la base des relevés des opérateurs, soit de façon linéaire sur l'année en cas de rémunération forfaitaire.
- Les ventes de droits audiovisuels sous licence sont constatées lorsque le bénéficiaire de la licence a reconnu le programme comme étant conforme aux conditions du contrat de licence (acceptation technique).
- Le chiffre d'affaires résultant des ventes de marchandises et de produits des activités d'édition et de distribution est présenté net des provisions pour retours attendus et des versements effectués dans le cadre de certains contrats de mandat de distribution.
- Le chiffre d'affaires résultant d'opérations impliquant des intermédiaires techniques est constitué par le coût de la prestation supporté par le consommateur final dès lors que le Groupe assume le risque financier des transactions ainsi que les risques "SAV" et juridiques liés à cette prestation. A contrario, lorsque le Groupe se considère comme un intermédiaire, son chiffre d'affaires est constitué de sa rémunération nette.

Les autres produits de l'activité correspondent essentiellement aux redevances sur ventes facturées dans le cadre de contrats de licence.

2-21. Subventions

Les subventions reçues par le Groupe TF1 incluent principalement les subventions reçues des fonds de soutien audiovisuels, notamment du Centre National de Cinématographie (CNC) par les sociétés de production du Groupe, ainsi que les subventions d'investissement et d'exploitation accordées par l'État à la chaîne d'information France 24.

Les subventions reçues sont enregistrées au bilan des entités qui en bénéficient dès lors qu'elles sont définitivement acquises à l'exception des subventions d'exploitation octroyées à France 24 au titre de l'exercice à venir et votées en fin d'exercice.

Les subventions des fonds de soutien audiovisuels sont inscrites au passif du bilan, en produits différés, au poste "fournisseurs et autres créditeurs" dès lors qu'elles sont définitivement acquises ; elles sont enregistrées en résultat (sur la ligne "autres produits et charges opérationnels") à due concurrence de l'amortissement des œuvres audiovisuelles auxquelles elles se rapportent, lorsque celles-ci se terminent ou obtiennent leur visa d'exploitation.

Les subventions d'investissement accordées à la société France 24 sont présentées au bilan en déduction de la valeur comptable des actifs qu'elles financent ; elles sont comptabilisées en produits en fonction du rythme d'amortissement des actifs subventionnés, directement en réduction de leur charge d'amortissement.

Les subventions d'exploitation accordées à la société France 24 sont inscrites, dans la rubrique "fournisseurs et autres créditeurs" ; elles sont rapportées au compte de résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des charges qu'elles sont destinées à compenser.

2-22. Autres produits et charges opérationnels non courants

Ce poste regroupe des produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, peu fréquents, et significatifs au niveau consolidé, que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

2-23. Coût de l'endettement financier net

Le "coût de l'endettement financier net" correspond aux "charges sur endettement financier", diminuées des "produits sur endettement financier".

Les "charges sur endettement financier" sont constituées :

- des charges d'intérêt relatives à la dette financière courante et non courante,
- des amortissements des actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti,
- des résultats des couvertures de taux,
- des charges liées à la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs financiers (variation de juste valeur des instruments financiers dérivés de taux, variations de juste valeur des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie,...),
- des charges sur cession d'actifs de trésorerie.

Les charges d'intérêt sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les "produits sur endettement financier" sont constitués :

- des produits d'intérêt relatifs à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux actifs financiers de gestion de trésorerie,
- des autres revenus provenant des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie,
- des produits liés à la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs financiers (variation de juste valeur des instruments financiers dérivés de taux, variations de juste valeur des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie,...),
- des produits sur cession d'actifs de trésorerie.

2-24. Imposition différée

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilantielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs, à l'exception des cas particuliers prévus par la norme IAS 12 et notamment des goodwill.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt de l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les taux d'impôt utilisés sont ceux qui sont applicables ou quasi-adoptés à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs d'impôt différé sur les différences temporelles déductibles et sur les déficits fiscaux reportables sont comptabilisés dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices imposables futurs est probable.

Les impôts relatifs aux éléments directement reconnus en capitaux propres sont comptabilisés en contrepartie des réserves consolidées.

2-25. Résultat par action

Le résultat net par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Tous les titres donnant un droit illimité aux bénéficiaires sont pris en compte. Les actions de la société consolidante détenues par elle-même et le cas échéant par les sociétés consolidées sont exclues du nombre moyen d'actions en circulation.

Le résultat net dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments financiers donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture et en excluant les instruments antidilutifs. Les plans d'options de souscription d'actions non dilutifs ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

2-26. Rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions

TF1 a mis en place des plans d'options de souscription d'actions ainsi que des plans d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de son personnel (note 30).

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les éléments de rémunération du personnel réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés en "charges de personnel" au compte de résultat, en contrepartie des capitaux propres.

Pour les plans d'attribution d'options de souscriptions d'actions, la charge totale est évaluée de façon définitive à la date d'attribution des options, selon le modèle de Black-Scholes-Merton et répartie en résultat sur la période d'acquisition des droits.

Pour les plans d'attribution d'actions gratuites, la charge totale est évaluée à la date d'attribution en tenant compte de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur, et répartie linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Conformément aux dispositions des normes IFRS 1 et IFRS 2, seuls les plans octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis le 1er janvier 2004 sont évalués et comptabilisés en "charges de personnel".

2-27. Information sectorielle

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées en domaines d'activité stratégiques et gérées suivant la nature des produits et services vendus dans les environnements économiques donnés. Le premier niveau d'information sectorielle pour le Groupe est le secteur d'activité, dans la mesure où les risques et taux de rentabilité sont affectés par les produits ou services vendus. Le second niveau d'information est le secteur géographique.

La Direction évalue la performance de ces secteurs à partir du résultat opérationnel courant. Les résultats, actifs et passifs des secteurs comprennent les éléments directement ou indirectement attribuables à un secteur d'activité. Les investissements bruts d'exploitation sectoriels correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles qui viennent accroître les postes d'actif correspondants. Les ventes et transferts entre les secteurs sont réalisés aux conditions normales de marché.

Les secteurs d'activité du premier niveau d'information sectorielle sont les suivants :

Antennes France

Le secteur Antennes France regroupe l'antenne TF1, les activités associées ou dérivées considérées comme indissociables de l'antenne, ainsi que les autres diffuseurs de programmes de télévision gratuite ou payante émettant principalement sur le territoire français. Les activités indissociables de l'antenne incluent notamment la régie publicitaire du Groupe et les sociétés engagées dans la production ou la coproduction de programmes destinés à l'antenne TF1.

Antennes Internationales

Les antennes internationales correspondent aux filiales engagées dans la conception et la diffusion de programmes de télévision payante, notamment Eurosport et France 24, et qui émettent principalement en dehors du territoire français.

Droits audiovisuels

Les filiales dont l'activité principale consiste à produire, éditer ou distribuer des droits audiovisuels non exclusivement destinés aux antennes du Groupe sont regroupées dans ce secteur. Les activités de production recouvrent les productions déléguées ou les coproductions d'œuvres cinématographiques. Les activités d'édition et de distribution regroupent tous les supports (CD, DVD,...) et tous les canaux (salles, chaînes de télévision, et tous circuits de distribution grand public).

Activités diverses

Ce secteur regroupe toutes les activités ne répondant pas aux caractéristiques des secteurs tels que définis ci-dessus.

3 Variations significatives du périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe TF1 établis au 31 décembre 2008 incluent les comptes des sociétés dont la liste est donnée dans la note 36.

Aucune variation de périmètre significative n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2008.

Les sociétés en cours de cession font l'objet d'un traitement spécifique conforme à IFRS 5 (cf. note 4).

Les incidences sur la trésorerie des variations significatives de la période sont présentées dans la note 28-2.

3-1. Rappel des entrées dans le périmètre de consolidation et augmentations de pourcentage d'intérêts sur l'exercice 2007

3-1-1. Prise de participation de TF1 à hauteur de 33,5% dans le capital du Groupe AB

Le Groupe TF1 exerce depuis le 2 avril 2007 une influence notable sur le Groupe AB compte tenu de sa participation de 33,5% et de sa représentation au Conseil d'administration ce qui lui permet, conformément à IAS 28, de consolider le Groupe AB par mise en équivalence à compter de cette date. Cette participation a été inscrite au bilan dans le poste "Participations dans les entreprises associées" pour son coût d'acquisition, soit 230,3 millions d'euros, goodwill inclus, après prise en compte des frais d'acquisition directement attribuables à l'opération et de l'impact des différés de paiement.

3-1-2. Prise de contrôle de Téléma

TF1 International SAS qui détenait depuis le 17 avril 2000 une participation de 49% au capital de la société Téléma, a acquis en 2007 les 51% du capital et des droits de vote restants pour 5,6 millions d'euros.

3-1-3. Acquisition de 100% du capital de Dujardin

TF1 Entreprises a acquis en juillet 2007, 100% du capital de l'éditeur de jeux Dujardin, l'un des principaux acteurs français des jeux de sociétés, pour une valeur de titres de 5,4 millions d'euros.

3-1-4. Top Tickets

TF1 SA s'est associée avec le Groupe Artemis et le fonds d'investissement Recruit pour la création de l'entité Top Tickets. Cette société est éditrice du journal gratuit lancé en septembre 2007 "PiliPili", journal d'annonces de commerçants et d'évènements locaux.

3-2. Finalisation de la cession d'Europa TV sur l'exercice 2007

La participation détenue par TF1 SA dans Europa TV à hauteur de 29% a fait l'objet d'une vente sous conditions suspensives signée avec Holland Coordinator & Service Company Italia le 20 décembre 2006 et a été enregistrée dans les comptes du Groupe sur la base d'une valorisation provisoire à 26,7 millions d'euros. L'AGCOM ayant donné son accord le 6 juin 2007, la cession a été finalisée le 14 juin 2007 pour un prix définitif de 32,6 millions d'euros et a généré une plus-value de cession complémentaire de 5,9 millions d'euros sur le 1er semestre 2007, présentée en "Autres produits et charges opérationnels".

3-3. Restructurations internes sans impact en consolidation

Dans le cadre de la poursuite de la rationalisation des structures juridiques du Groupe, les opérations suivantes ont été réalisées :

- En 2008, absorptions de RCV par TF1 Vidéo, Dujardin International par Dujardin, Ciby DA par TF1 International, TF1 VOD par TF1 Vidéo, TF1 Hors Média par TF1 Publicité et enfin d'Alma, TF1 Publicité Production, Tout Audiovisuel Productions, Quai Sud et Yagan par Glem.
- En 2007 : absorptions de Eurosales par Eurosport SA et de Glem Films par TF1 Films Production

4 Activité en cours de cession à la clôture de l'exercice 2008

4-1. France 24

Fin 2008, le Groupe est entré en négociation avec la société "Audiovisuel Extérieur de la France" afin de lui céder sa participation dans la société France 24.

Les actifs de France 24 et France 24 Advertising ont été classés au 31 décembre 2008 en "Actifs en cours de cession" et les passifs qui leur sont liés en "Passifs liés aux actifs en cours de cession" en application de la norme IFRS 5.

Cf. événements post clôture note 35.

4-2. Shopping à la Une

Depuis 2004, le Groupe TF1 a développé, via sa filiale "Shopping à la Une", une activité de ventes événementielles de produits et de marques sur internet au travers du site "surinvitation.com".

En décembre 2008, le Groupe a signé un protocole de cession de cette activité avec la société Initiatives et développements, protocole qui prévoit une cession effective au 1^{er} trimestre 2009.

Les actifs de "Shopping à la une" ont été classés au 31 décembre 2008 en "Actifs en cours de cession" et les passifs qui lui sont liés en "Passifs liés aux actifs en cours de cession" en application de la norme IFRS 5.

Cf. événements post clôture note 35.

4-3. Ventilation des "Actifs en cours de cession"

2008	(en millions d'euros)	France 24	Shopping à la une	Total
Actifs non courants		0,2	0,1	0,3
Actifs courants		14,3	0,2	14,5
Total Actifs en cours de cession		14,5	0,3	14,8
Passifs non courants		0,3	-	0,3
Passifs courants		13,9	0,8	14,7
Total Passifs liés aux actifs en cours de cession		14,2	0,8	15,0
Chiffres d'affaires		4,4	2,7	7,1
Résultat opérationnel		-	(1,3)	(1,3)

5 Participations dans les coentreprises

Le Groupe TF1 détient des participations dans des coentreprises dont la liste est fournie à la note 36.

Les montants contributifs des participations détenues dans des coentreprises, inclus à l'actif et au passif, ainsi qu'au compte de résultat sont mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Quote-part TF1 (en millions d'euros)	TF6 / Série Club		TMC		France 24		TCM		Autres	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Actif non courant	22,4	22,2	15,9	15,6	-	0,2	9,8	12,4	0,5	0,4
Actif courant	10,1	8,8	17,4	12,5	-	18,2	0,2	3,7	2,0	1,4
Total Actif	32,5	31,0	33,3	28,1	-	18,4	10,0	16,1	2,5	1,8
Capitaux propres	22,7	23,4	10,0	5,1	-	-	5,1	2,8	(4,9)	(3,0)
Passif non courant	0,7	0,5	11,2	11,1	-	0,1	6,0	6,0	(0,6)	(1,1)
Passif courant	9,1	7,1	12,1	11,9	-	18,3	(1,1)	7,3	8,3	5,9
Total Passif	32,5	31,0	33,3	28,1	-	18,4	10,0	16,1	2,8	1,8
Chiffre d'affaires	15,1	16,9	27,6	12,7	4,4	2,2	4,8	3,9	4,7	3,8
Résultat opérationnel courant	0,3	1,3	5,5	0,9	-	-	4,5	0,4	(3,8)	(3,2)

6 Information sectorielle

6-1. Information par secteur d'activité

La contribution de chaque secteur d'activité aux comptes du Groupe est détaillée ci-après :

	Antennes France		Droits audiovisuels		Antennes internationales		Activités diverses		Total	
	(en millions d'euros)		2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
<u>CHIFFRES D'AFFAIRES</u>	2 103,5	2 195,8*	174,0	268,1	316,2	274,8	1,0	0,2	2 594,7	2 738,9*
<u>RÉSULTAT</u>										
Résultat opérationnel courant	164,2	252,0	(10,8)	17,2	26,7	38,2	(3,6)	(2,2)	176,5	305,2
<i>dont Dotation nette aux amortissements</i>	(37,7)	(31,5)	(48,7)	(50,1)	(8,0)	(6,7)	(0,1)	(0,1)	(94,5)	(88,4)
<i>dont Dotation nette aux provisions et dépréciations</i>	(27,8)	(20,4)	(23,2)	(17,4)	(1,6)	(3,1)	-	-	(52,6)	(40,9)
Autres produits et charges opérationnels non courants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les résultats des entreprises associées ⁽¹⁾	11,0	8,0	-	-	(0,6)	0,1	(0,8)	0,2	9,6	8,3
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<u>ÉLÉMENTS BILANTIELS</u>										
Actifs sectoriels ⁽²⁾	359,4	381,9	113,6	121,7	378,7	373,8	0,4	0,3	852,1	877,7
Passifs sectoriels ⁽³⁾	77,2	73,9	19,6	14,9	3,9	6,3	-	-	100,7	95,1
Participations dans les entreprises associées	248,1	240,9	-	-	-	0,5	11,2	12,0	259,3	253,4
Investissements bruts d'exploitation ⁽⁴⁾	15,0	81,4	49,2	58,4	13,3	8,0	0,3	0,4	77,8	148,2

* Impact changement de méthode sur le chiffre d'affaires 2007 : - 24,7 millions d'euros (cf. notes 2-3 et 2-20).

(1) La quote-part dans les résultats des entreprises associées est détaillée selon les secteurs de la manière suivante :

- secteur "Antennes France" : la quote-part de résultat égale à 11 millions d'euros au 31 décembre 2008 (8 millions d'euros au 31 décembre 2007) revient au Groupe AB ;
- secteur "Antennes internationales" : la quote-part de résultat en 2008 concerne la société Sailing One ;
- secteur "Activités diverses" : la quote-part de résultat revient à la société Metro France Publications.

(2) Les actifs sectoriels incluent les droits audiovisuels, les autres immobilisations incorporelles, les écarts d'acquisition et les immobilisations corporelles.

(3) Les passifs sectoriels incluent les provisions non courantes et les provisions courantes.

(4) Les investissements bruts d'exploitation sont réconciliés avec le tableau de flux de trésorerie dans le tableau intitulé "Investissements bruts d'exploitation".

Investissements bruts d'exploitation

Rapprochement avec le tableau de flux de trésorerie consolidé du Groupe :

	(en millions d'euros)	2008	2007
Investissements bruts d'exploitation		77,8	148,2
Subventions d'investissement reçues		(18,5)	(15,5)
Variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations incorporelles		30,6	(34,0)
Variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations corporelles		(2,2)	3,3
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		87,7	102,0

6-2. Information par secteur géographique

Pour l'information sectorielle sur la base des secteurs géographiques, les produits sectoriels sont répartis selon la localisation géographique des clients, tandis que les actifs sectoriels et les investissements sont répartis selon la localisation des actifs.

	France métropolitaine		Europe continentale		Autres pays		Total		
	(en millions d'euros)	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Chiffre d'affaires		2 256,6	2 437,1*	294,2	268,2	43,9	33,6	2 594,7	2 738,9*
Actifs sectoriels		849,4	860,5	2,4	16,8	0,3	0,4	852,1	877,7
Investissements bruts d'exploitation		76,1	147,1	1,6	1,0	0,1	0,1	77,8	148,2

* Impact changement de méthode sur le chiffre d'affaires 2007 : - 24,7 millions d'euros (cf. notes 2-3 et 2-20).

7 Goodwill

Pour les besoins des tests de dépréciation, les goodwill ont été alloués comme suit entre les différentes Unités Génératrices de Trésorerie (U.G.T.) :

	(en millions d'euros)	Antennes France	Antennes internationales	Droits audiovisuels	Activités diverses	Total
Goodwill au 1er janvier 2008		173,4	336,3	-	-	509,7
Acquisitions		-	-	-	-	-
Cessions		-	-	-	-	-
Dépréciation		-	-	-	-	-
Autres		(3,6)	-	-	-	(3,6)
Goodwill au 31 décembre 2008		169,8	336,3	-	-	506,1
dont Montant brut		180,1	336,3	-	-	516,4
dont Dépréciation cumulée		(10,3)	-	-	-	(10,3)

(en millions d'euros)	Antennes France	Antennes internationales	Droits audiovisuels	Activités diverses	Total
Goodwill au 1er janvier 2007	168,9	336,3	-	-	505,2
Acquisitions	5,8	-	-	-	5,8
Cessions	(0,3)	-	-	-	(0,3)
Dépréciation	-	-	-	-	-
Autres	(1,0)	-	-	-	(1,0)
Goodwill au 31 décembre 2007	173,4	336,3	-	-	509,7
dont montant brut	183,7	336,3	-	-	520,0
dont dépréciation cumulée	(10,3)	-	-	-	(10,3)

En 2007, le Groupe a acquis le groupe Dujardin et a déterminé un goodwill provisoire de 3,5 millions d'euros.

En 2008, le Groupe a déterminé la valeur définitive de ce goodwill et a décidé de l'affecter entièrement à la marque "1000 Bornes" (Valeur brute de la marque 5,3 millions d'euros ; impôts différés afférents – 1,8 millions d'euros ; affectation du goodwill à la marque pour 3,5 millions d'euros).

Les tests de dépréciation auxquels ces goodwill ont été soumis, conformément à la méthode en note 2-10, n'ont pas fait apparaître de perte de valeur significative au 31 décembre 2008.

La valeur recouvrable de chacune des U.G.T. "Antennes France" et "Antennes Internationales" a été déterminée par un calcul de valeur d'utilité suivant la méthode D.C.F. Ce calcul a été réalisé sur la base de projections de flux de trésorerie sur une période de trois ans issues des plans et budgets approuvés par le Conseil d'Administration du Groupe.

Les flux de trésorerie au-delà de l'horizon de prévision ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance perpétuelle cohérent avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opèrent chacune des U.G.T., ainsi qu'avec leurs positions concurrentielles sur ces marchés.

Le taux d'actualisation après impôt retenu, soit 6,28%, a été déterminé selon la méthode exposée en note 2-10-1.

Pour chaque U.G.T., une analyse de sensibilité du calcul à la variation des paramètres clés a été réalisée et aucune n'a fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable de l'U.G.T. deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

8 Immobilisations incorporelles

8-1. Droits audiovisuels

Les mouvements de l'exercice 2008 se décomposent comme suit :

2008	1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre et reclassement*	31 décembre
(en millions d'euros)					
Valeurs brutes	1 070,9	71,8	-11,0	-40,5	1 091,2
Amortissements	-851,6	-64,0	3,4	-	-912,2
Dépréciation	-39,5	-21,9	15,2	-	-46,2
Droits audiovisuels	179,8	-14,1	7,6	-40,5	132,8

* Au 31 décembre 2007, le Groupe TF1 a comptabilisé des contrats d'achat de droits conclus par TF1 SA en vue de la création du GIE TF1 Acquisitions de droits pour 40,5 millions d'euros. En 2008, ces droits ont été transférés dans le GIE et reclassés conformément à la destination, en stock de droits de diffusion.

Les mouvements de l'exercice 2007 se décomposaient comme suit :

2007	1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre
(en millions d'euros)					
Valeurs brutes	898,7	113,9	(7,3)	65,6	1 070,9*
Amortissements	(729,6)	(62,6)	1,6	(61,0)	(851,6)
Dépréciation	(41,3)	(15,6)	7,8	9,6	(39,5)
Droits audiovisuels	127,8	35,7	2,1	14,2	179,8

* Ce poste inclut un montant de 40,5 millions d'euros correspondant à l'ensemble des contrats d'acquisition portés par TF1 pour le compte de son GIE (cf. note ci-dessus).

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits audiovisuels est le suivant :

Droits audiovisuels	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total
(en millions d'euros)				
2008	11,9	-	-	11,9
2007	16,7	-	-	16,7

8-2. Autres immobilisations incorporelles

2008	1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre
(en millions d'euros)					
Avance satellite Astra	18,9	-	-	-	18,9
Concessions, brevets et droits similaires*	41,9	2,9	(0,2)	6,6	51,2
Autres	8,5	2,4	(1,6)	(2,9)	6,4
Valeurs brutes	69,3	5,3	(1,8)	3,7	76,5
Avance satellite Astra	(9,7)	(2,7)	-	-	(12,4)
Amortissements	(28,3)	(3,3)	1,8	2,4	(27,4)
Dépréciation	(1,4)	(0,1)	-	-	(1,5)
Amortissements et dépréciation	(39,4)	(6,1)	1,8	2,4	(41,3)
Autres immobilisations incorporelles	29,9	(0,8)	-	6,1	35,2

* En 2008, le Groupe a reconnu la marque "1000 Bornes" pour une valeur de 5,3 millions d'euros dans le cadre de l'affectation définitive du goodwill provisoire constaté à l'acquisition du Groupe Dujardin.

2007	1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre
(en millions d'euros)					
Avance satellite Astra	18,9	-	-	-	18,9
Concessions, brevets et droits similaires*	40,2	1,6	(3,2)	3,3	41,9
Autres	9,0	2,8	-	(3,3)	8,5
Valeurs brutes	68,1	4,4	(3,2)	-	69,3
Avance satellite Astra	(7,0)	(2,7)	-	-	(9,7)
Amortissements	(29,3)	(1,8)	3,0	(0,2)	(28,3)
Dépréciation	(1,3)	(0,1)	-	-	(1,4)
Amortissements et dépréciation	(37,6)	(4,6)	3,0	(0,2)	(39,4)
Autres immobilisations incorporelles	30,5	(0,2)	(0,2)	(0,2)	29,9

*Aucune marque commerciale de valeur significative n'était détenue au 31 décembre 2007.

9 Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice 2008 relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit :

2008	1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre
(en millions d'euros)					
Terrains	45,7	-	-	-	45,7
Constructions	58,3	0,2	-	(0,3)	58,2
Installations techniques et matériels	165,9	16,9	(4,7)	4,3	182,4
Installations en location financement	14,3	-	(6,5)	(2,2)	5,6
Immobilisations diverses	105,5	12,3	(5,9)	0,9	112,8
Immobilisations en cours	3,2	15,5	-	(7,2)	11,5
Valeurs brutes	392,9	44,9	(17,1)	(4,5)	416,2
Constructions	(11,7)	(2,5)	1,6	0,1	(12,5)
Installations techniques et matériels	(136,6)	(13,1)	4,6	1,4	(143,7)
Installations en location financement	(13,0)	(0,7)	6,5	2,3	(4,9)
Immobilisations diverses	(73,3)	(10,0)	5,6	0,6	(77,1)
Amortissements	(234,6)	(26,3)	18,3	4,4	(238,2)
Immobilisations corporelles	158,3	18,6	1,2	(0,1)	178,0

Les mouvements de l'exercice 2007 relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit :

2007	1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre
(en millions d'euros)					
Terrains	45,7	-	-	-	45,7
Constructions	58,3	-	-	-	58,3
Installations techniques et matériels	154,7	10,1	(1,3)	2,4	165,9
Installations en loc. financement	13,8	-	-	-	13,8
Immobilisations diverses	93,3	11,7	(1,9)	2,4	105,5
Immobilisations en loc. financement	1,6	-	(1,1)	-	0,5
Immobilisations en cours	1,5	4,5	-	(2,8)	3,2
Valeurs brutes	368,9	26,3	(4,3)	2,0	392,9
Constructions	(10,8)	(2,5)	1,6	-	(11,7)
Installations techniques et matériels	(127,2)	(10,5)	1,3	(0,2)	(136,6)
Installations en loc. financement	(11,7)	(0,8)	-	-	(12,5)
Immobilisations diverses	(64,9)	(8,9)	1,5	(1,0)	(73,3)
Immobilisations en loc. financement	(1,3)	(0,1)	0,9	-	(0,5)
Amortissements	(215,9)	(22,8)	5,3	(1,2)	(234,6)
Immobilisations corporelles	153,0	3,5	1,0	0,8	158,3

10 Participations dans les entreprises associées

Le détail des participations dans les entreprises associées est présenté dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Groupe AB France / Belgique	Metro France	Europa TV ¹	Autres ²	Total
		Publications France	Italie	France	
Pays					
1er janvier 2007	-	11,8	26,7	1,7	40,2
Quote-part de résultat net de dividendes reçus	8,0	0,2	-	0,1	8,3
Variation de périmètre	230,3	-	(26,7)	1,3	204,9
31 décembre 2007	238,3	12,0	-	3,1	253,4
Quote-part de résultat net de dividendes reçus	6,0	(0,8)	-	(0,6)	4,6
Variation de périmètre	-	-	-	1,3	1,3
31 décembre 2008	244,3	11,2	-	3,8	259,3

¹ La participation dans Europa TV (29%) a été mise en équivalence dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2006. Les conditions suspensives étant levées en juin 2007, la cession définitive a été constatée dans les comptes à cette date (se reporter à la note 3-2).

² Les autres entreprises associées sont JFG Networks, Sky Art Media et Sailing One.

Le tableau suivant résume les informations financières relatives aux investissements significatifs dans les entreprises associées :

Quote-part Groupe TF1 (en millions d'euros)	Groupe AB ⁽¹⁾		Métro France Publications	
	2008	2007	2008	2007
Actif non courant	40,5	43,2	0,3	0,2
Actif courant	47,1	38,7	12,5	10,9
Total Actif	87,6	81,9	12,8	11,1
Capitaux propres	33,2	27,2	0,2	1,0
Passif non courant	11,7	14,1	0,2	0,1
Passif courant	42,7	40,6	12,4	10,0
Total Passif	87,6	81,9	12,8	11,1
Chiffre d'affaires	56,8	53,5	13,3	13,7
Résultat opérationnel	16,0	14,1	-0,8	0,2

(1) Les données 2008 sont construites sur la base des comptes au 30 septembre 2008 (derniers comptes disponibles), en quote-part à 33,5% ; les données 2007 sur la base des comptes au 30 septembre 2007, en quote-part à 33,5%.

Les données relatives aux autres entreprises associées sont non significatives sur les exercices 2008 et 2007.

Concernant le Groupe AB, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

Concernant Métro France Publications, l'analyse des indices de pertes de valeur a conduit à pratiquer un test d'impairment. Le taux d'actualisation après impôt retenu, soit 7,98%, a été déterminé selon la méthode exposée en note 2-10-1.

Une analyse de sensibilité du calcul à la variation des paramètres clés a été réalisée sans mettre en évidence de risque significatif. Aucune perte de valeur n'a été constatée.

11 Programmes et droits de diffusion

Le tableau ci-dessous présente la variation du stock de programmes et droits de diffusion, valorisé selon les principes comptables décrits à la note 2-12.

(en millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2007	Variation nette	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre 2007	Variation nette	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre 2008
Antenne TF1	672,9	(27,3)	1,2	646,8	8,8	0,4	656,0
TF6	4,0	(1,2)	-	2,8	(0,3)	-	2,5
Série Club	1,8	(0,6)	-	1,2	(0,2)	-	1,0
Odysée	0,7	(0,5)	-	0,2	0,6	-	0,8
Histoire	0,5	(0,1)	-	0,4	-	-	0,4
TV Breizh	10,0	(2,0)	-	8,0	(4,3)	-	3,7
TFOU	0,6	0,3	-	0,9	(0,9)	-	-
JET	0,8	(0,8)	-	-	-	-	-
Ushuaïa TV	0,5	0,5	-	1,0	(0,2)	-	0,8
TMC	1,7	0,6	0,6	2,9	0,1	-	3,0
GIE TF1 Acquisitions de droits	-	-	-	-	13,4	40,5-	53,9
Valeurs brutes	693,5	(31,1)	1,8	664,2	17,0	40,9	722,1
Dépréciations	(141,9)	(22,5)¹	-	(164,4)	(15,3)²	(0,4)	(180,1)
Stocks	551,6	(53,6)	1,8	499,8	1,7	40,5	542,0

⁽¹⁾ dont 82,0 millions d'euros de dotations et 59,5 millions d'euros de reprises

⁽²⁾ dont 85,8 millions d'euros de dotations et 70,5 millions d'euros de reprises

Par ailleurs, au titre de la sécurisation des grilles de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :

2008 (en millions d'euros)	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Programmes et droits de télédiffusion ⁽¹⁾	578,0	749,2	54,8	1 382,0
Droits de retransmissions sportives	211,1	428,5	53,4	693,0
Total	789,1	1 177,7	108,2	2 075,0

⁽¹⁾ La partie de ces contrats libellée en devises en 2008 est de 13,9 millions d'euros en CHF, 20,1 millions d'euros en GBP et 353,2 millions d'euros en USD.

2007 (en millions d'euros)	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Programmes et droits de télédiffusion ⁽¹⁾	462,8	754,5	119,9	1 337,2
Droits de retransmissions sportives	222,5	498,7	91,0	812,2
Total	685,3	1 253,2	210,9	2 149,4

⁽¹⁾ La partie de ces contrats libellée en devises en 2007 est de 7,8 millions d'euros en CHF, 36,9 millions d'euros en GBP et 405,7 millions d'euros en USD.

Programmes et droits de diffusion :

En 2008, ils concernent principalement la société TF1 SA pour un montant de 1 245,9 millions d'euros (contre 1 232,4 millions d'euros en 2007).

Droits de retransmissions sportives :

Ces engagements concernent principalement les sociétés TF1 SA (477,5 millions d'euros en 2008 et 568,1 millions d'euros en 2007) et Eurosport (215,5 millions d'euros en 2008 et 244,1 millions d'euros en 2007).

12 Actifs financiers

12-1. Catégories d'actifs financiers

Le tableau ci-dessous détaille les actifs financiers classés par catégorie :

2008 (en millions d'euros)	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Total
	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction				
Actifs financiers non courants	704,6	-	20,3	16,1	-	741,0
Clients et autres débiteurs	-	-	-	1 226,8	-	1 226,8
Autres actifs financiers courants		14,0				14,0
<i>Instruments financiers dérivés de change</i>	-	4,4	-	-	-	4,4
<i>Instruments financiers dérivés de taux</i>	-	7,3	-	-	-	7,3
<i>Actifs financiers de gestion de trésorerie</i>	-	2,3	-	-	-	2,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	0,1	-	9,7	-	9,8

2007 (en millions d'euros)	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Total
	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction				
Actifs financiers non courants	665,6	-	21,0	5,0	-	691,6
Clients et autres débiteurs	-	-	-	1 232,5	-	1 232,5
Autres actifs financiers courants		5,0				5,0
<i>Instruments financiers dérivés de change</i>	-	0,3	-	-	-	0,3
<i>Instruments financiers dérivés de taux</i>	-	0,9	-	-	-	0,9
<i>Actifs financiers de gestion de trésorerie</i>	-	3,8	-	-	-	3,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	11,8	-	23,1	-	34,9

12-2. Autres actifs financiers

	(en millions d'euros)	2008	2007
Actif financier Canal+ France		704,6	665,6
Titres de participation		20,3	21,0
Créances rattachées aux titres de participation		2,7	1,5
Prêts		8,5	0,3
Dépôts et cautionnements		4,9	3,2
Autres actifs financiers		741,0	691,6

12-2-1. Actif financier Canal+ France

TF1 a désigné, lors de sa comptabilisation initiale, l'actif financier Canal+ France reçu en échange de l'apport des titres TPS comme un actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Cet actif représente 9,9% du capital de Canal+ France assortis d'une option de vente exerçable en février 2010. Cette option permettra à TF1 de céder la totalité des titres Canal+ France, au plus haut des deux valeurs suivantes :

- un prix plancher de 745,8 millions d'euros (quote-part TF1) ;
- la valeur à dire d'experts à la date de la levée de l'option.

Il est inscrit au bilan à sa juste valeur, déterminée à partir du prix plancher de 745,8 millions d'euros, actualisé au taux d'intérêt résultant de l'accord du 6 janvier 2006.

La variation de la juste valeur de l'actif financier au 31 décembre 2008 est une variation positive égale à 39 millions d'euros, portant la valeur de l'actif financier (titres Canal+ France et option de vente) à 704,6 millions d'euros au 31 décembre 2008. Cette variation de valeur est constatée en "Autres produits et charges financiers".

12-2-2. Titres de participation de sociétés non consolidées

Les principaux titres de participation non consolidés, évalués à leur coût d'achat, s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Détention	Valeur brute 2008	Valeur brute 2007	Provision 2008	Provision 2007	Valeur nette 2008	Valeur nette 2007
A1 International ^{(1) (2)}	50,00%	12,8	12,8	-5,5		7,3	12,8
Dualnet ⁽¹⁾	100,00%	1,4				1,4	
En Direct Avec	13,30%	4,0	4,0	-4,0	-4,0		
Nomao	35,00%	1,0	0,3			1,0	0,3
Place des tendances ⁽¹⁾	80,00%	0,6	0,6			0,6	0,6
Prima TV	5,00%	1,4	1,4			1,4	1,4
SHIP ⁽¹⁾	27,40%	0,8	0,8	-0,8	-0,8		
Sofica Valor 6	18,91%	3,5				3,5	
Soread	11,60%	1,6	1,6	-1,6	-1,6		
Swonke ⁽¹⁾	100,00%	0,4	0,4	-0,4	-0,4		
Sylver ⁽¹⁾	49,00%	3,7	3,7			3,7	3,7
TF1 Mobile ⁽¹⁾	100,00%	2,5		-2,5			
TF1 Publications ⁽¹⁾	99,90%	0,5	0,5	-0,5	-0,5		
Autres		1,8	2,6	-0,4	-0,4	1,4	2,2
Titres de participation non consolidés		36,0	28,7	-15,7	-7,7	20,3	21,0

(1) Ces filiales détenues à plus de 20% ne sont pas consolidées en raison du caractère non significatif de leur contribution potentielle aux états financiers consolidés.

(2) A1 International est une société capitalisée en 2005 par TF1 à hauteur de 50%. Il s'agit d'une société holding dont le seul objet est la détention de 3% du capital de la major américaine The Weinstein Company.

Les tests de dépréciation réalisés sur l'ensemble des participations n'ont pas fait apparaître de moins-value latente sur les exercices 2008 et 2007.

12-3. Clients et autres débiteurs

(en millions d'euros)	Valeur brute 2008	Dépréciation 2008	Valeur nette 2008	Valeur nette 2007
Clients et comptes rattachés	715,1	(15,4)	699,7	707,1
Avances fournisseurs ⁽¹⁾	228,6	(2,8)	225,8	216,6
Autres créances d'exploitation ⁽²⁾	201,1	-	201,1	191,9
Créances diverses	137,1	(64,1)	73,0	91,8
Charges constatées d'avance	27,2	-	27,2	25,1
Clients et autres débiteurs	1 309,1	(82,3)	1 226,8	1 232,5

(1) Cette rubrique comprend notamment les acomptes versés sur acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives

(2) Principalement État, collectivités publiques, personnel, organismes sociaux

(en millions d'euros)	2008	2007
Dépréciation au 1er janvier	(67,7)	(61,7)
Provisions complémentaires de l'exercice	(20,8)	(16,8)
Passage en pertes	5,3	10,2
Recouvrement de l'exercice	0,5	0,8
Variation de périmètre et reclassements	0,4	(0,2)
Dépréciation au 31 décembre	(82,3)	(67,7)

12-4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste de trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2008	2007
Trésorerie	6,9	20,1
SICAV monétaires	0,1	11,8
Comptes courants de trésorerie ⁽¹⁾	2,8	3,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9,8	34,9

(1) Les autres comptes courants de trésorerie concernent les sociétés mises en équivalence, les coentreprises et les sociétés non consolidées.

12-5. Juste valeur des actifs financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie. En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation des informations de marché nécessaires à la valorisation. De ce fait, ces estimations ne reflètent pas nécessairement les montants qui pourraient être

reçus ou versés en cas de dénouement des instruments sur le marché. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet important sur les montants estimés de juste valeur.

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- Actif financier Canal+ France : la juste valeur de cet actif est déterminée à partir du prix plancher de 745,8 millions d'euros actualisé au taux d'intérêt résultant de l'accord du 6 janvier 2006.
- Titres de participation dans des sociétés non consolidées :
 - Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse publié le jour de la clôture considérée.
 - Pour les actions de sociétés non cotées, lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût d'achat. Les participations non consolidées détenues par TF1 sont maintenues à leur coût.
- Instruments dérivés : la valeur de marché des opérations de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances clients et autres débiteurs, de la trésorerie, des comptes courants de trésorerie est une estimation de leur juste valeur.

13 Capitaux propres consolidés

13-1. Capital social de TF1

Au 31 décembre 2008, le capital social de TF1 SA est constitué de 213 395 868 actions ordinaires, entièrement libérées, dont l'évolution sur l'année 2008 a été la suivante :

Nombre de titres	Actions en circulation	Actions d'autocontrôle
1er janvier 2007	214 122 129	251 537
Augmentations de capital	439 900	-
Rachat d'actions propres	-	900 000
Annulation d'actions propres	(1 151 537)	(1 151 537)
1er janvier 2008	213 410 492	-
Augmentations de capital	-	-
Rachat d'actions propres pour annulation	(14 624)	14 624
Annulation d'actions propres	-	-
31 décembre 2008	213 395 868	14 624
<i>Nominal</i>	<i>0,2 €</i>	<i>0,2 €</i>

13-2. Variations de capitaux propres ne transitant pas par le compte de résultat

13-2-1. Dividendes

Le tableau ci-dessous présente le montant du dividende par action payé par le Groupe au titre des exercices antérieurs ainsi que le montant proposé par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2008 pour approbation en Assemblée Générale Ordinaire le 17 avril 2009.

	A verser en 2009 *	Versé en 2008	Versé en 2007
Dividende total en millions d'euros	100,3	181,4	181,8
Dividende par action ordinaire en euros	0,47	0,85	0,85

* *dividendes proposés.*

Dans la mesure où ce dividende est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, il n'a pas été considéré comme une dette dans les états financiers au 31 décembre 2008.

13-2-2. Paiements fondés sur des actions

La contrepartie de cette variation figure en charges de personnel pour la variation de l'année (se reporter à la note 20).

13-2-3. Actions d'autocontrôle

En mars 2006, TF1 a contracté un achat à terme d'actions TF1 pour couvrir le risque de hausse du cours de l'action TF1 sur les actions attribuées sans condition dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites n°1. Ces actions ont été livrées le 1^{er} avril 2008 à l'exception de 14 624 correspondant à celles affectées à des collaborateurs ayant quitté le Groupe à la date de livraison.

13-3. Réserves de couvertures de flux de trésorerie

	(en millions d'euros)	2008	2007
Réserves au 1er janvier		(3,9)	-
Recyclage en résultat des couvertures de flux de trésorerie ⁽¹⁾		3,6	1,4
Variation de juste valeur des nouvelles couvertures de flux de trésorerie de la période		(3,1)	(1,9)
Variation de juste valeur du portefeuille existant de couvertures de flux de trésorerie		1,1	(2,9)
Recyclage en résultat de la soule du swap de pre-hedge		(0,5)	(0,5)
Réserves au 31 décembre		(2,8)	(3,9)

(1) *Le montant transféré des capitaux propres vers le résultat est comptabilisé en résultat opérationnel. Au 31 décembre 2008, le produit lié au dénouement des instruments sur l'exercice s'élève à 3,6 millions d'euros.*

14 Passifs financiers

14-1. Catégories de passifs financiers

Le tableau ci-dessous détaille les passifs financiers classés par catégorie :

2008 (en millions d'euros)	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		Passifs financiers au coût amorti	Total
	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction		
Emprunts long terme	-	-	695,5	695,5
Dettes financières à court terme	-	-	22,9	22,9
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-	1 514,9	1 514,9
Autres passifs financiers courant	-	10,2	-	10,2
<i>Instruments financiers dérivés de change</i>	-	4,7	-	4,7
<i>Instruments financiers dérivés de taux</i>	-	5,5	-	5,5

2007 (en millions d'euros)	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		Passifs financiers au coût amorti	Total
	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction		
Emprunts long terme	-	-	617,6	617,6
Dettes financières à court terme	-	-	14,8	14,8
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-	1 513,1	1 513,1
Autres passifs financiers courant	-	11,8	-	11,8
<i>Instruments financiers dérivés de change</i>	-	7,3	-	7,3
<i>Instruments financiers dérivés de taux</i>	-	4,5	-	4,5

14-2. Fournisseurs et autres créditeurs

(en millions d'euros)	2008	2007
Dettes fournisseurs	758,2	723,2
Avances reçues	5,7	8,6
Dettes fiscales et sociales ⁽¹⁾	318,6	345,0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	64,5	93,9
Autres dettes	316,7	300,4
Fonds de soutien audiovisuels ⁽²⁾	11,1	12,0
Comptes courants passifs	11,3	15,6
Comptes de régularisation et assimilés ⁽³⁾	28,8	14,4
Fournisseurs et autres créditeurs	1 514,9	1 513,1

(1) Les dettes fiscales et sociales comprennent essentiellement la TVA collectée et l'impôt sur les sociétés.

(2) Le montant des fonds de soutien audiovisuels figurant au passif comprend principalement les subventions du CNC pour TF1 Films Production, Glem, Ciby 2000 et TF1 International.

(3) Les comptes de régularisation sont principalement constitués de recettes encaissées d'avance.

14-3. Juste valeur des passifs financiers

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des concours bancaires courants, des dettes fournisseurs et autres créiteurs et des emprunts à court terme est une estimation de leur juste valeur.

La valeur de marché des instruments dérivés est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

15 Endettement financier net

La notion d'endettement financier net, telle que définie par le Groupe, peut être détaillée de la façon suivante :

	(en millions d'euros)	2008	2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie		9,8	34,9
Actifs financiers de gestion de trésorerie		2,3	3,8
Trésorerie active (A)		12,1	38,7
Juste valeur des instruments dérivés de taux (B)		1,8	-3,6
Emprunts long terme ⁽¹⁾		695,5	617,6
Dettes financières à court terme		22,9	14,8
Endettement brut (C)		718,4	632,4
Endettement net du Groupe (C) – (B) – (A)		704,5	597,3

(1) Il s'agit principalement d'un emprunt obligataire de 500 millions d'euros à taux fixe, à échéance 2010. Cet emprunt obligataire n'est plus désigné comme élément couvert dans une relation de couverture de juste valeur depuis le 1^{er} janvier 2008 (cf. note 29.2.2.1).

16 Provisions

16-1. Provisions non courantes

16-1-1. Détail des provisions non courantes

Les provisions ont évolué comme suit en 2008 :

2008	1 ^{er} janvier	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre
(en millions d'euros)						
Provisions pour						
Indemnités de fin de carrière	27,5	6,3	(4,3)	(3,6)	(0,4)	25,5
Congés d'ancienneté	6,8	1,7	(0,7)	(0,8)	0,2	7,3
Litiges ¹	-	5,4	-	-	9,2	9,2
Autres provisions non courantes	0,4	-	(1,1)	-	10,9	15,1
Provisions non courantes	34,7	13,4	-	(0,1)	(0,2)	0,1

¹ Suite à l'examen de ses risques et au vu de l'évolution de certains litiges au cours de l'exercice, le Groupe a reclassé les provisions associées en non courant, pour un montant global de 20,1 millions d'euros.

2007	1 ^{er} janvier	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres	31 décembre
(en millions d'euros)						
Provisions pour						
Indemnités de fin de carrière	27,8	5,5	(5,5)	(1,6)	1,3	27,5
Congés d'ancienneté	6,6	1,4	(0,6)	(0,6)	0,0	6,8
Autres provisions non courantes	0,3	0,2	(0,1)	0,0	0,0	0,4
Total provisions non courantes	34,7	7,1	(6,2)	(2,2)	1,3	34,7

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les autres variations des provisions pour indemnités de fin de carrière incluent les gains et pertes actuariels sur ces indemnités qui sont reconnus directement en capitaux propres. Le montant des gains et pertes actuariels reconnus en capitaux propres au 31 décembre 2008 s'élève à 0,3 millions d'euros (1,1 million d'euros au 31 décembre 2007).

16-1-2. Provisions pour indemnités de fin de carrière

Principales hypothèses actuarielles

	31.12.08	31.12.07	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Taux d'actualisation	3,66 %	4,2 %	3,8 %	3,4 %	3,6 %
Taux de rendement attendu des actifs du régime	4,0 %	3,8 %	3,8 %	4,0 %	4,0 %
Taux attendu d'augmentation future des salaires	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %

Charges comptabilisées dans le compte de résultat au titre des indemnités de fin de carrière

(en millions d'euros)	2008	2007
Coût des services rendus	(1,8)	(1,7)
Charges d'intérêt sur l'obligation	(1,0)	(1,2)
Rendement attendu des actifs du régime	0,2	0,2
Charge comptabilisée	(2,6)	(2,7)
<i>dont dotation nette aux provisions</i>	<i>1,6</i>	<i>1,6</i>
<i>dont charges de personnel</i>	<i>(4,2)</i>	<i>(4,3)</i>
Rendement réel des actifs du régime	0,2	0,2

Montants comptabilisés au bilan au titre des indemnités de fin de carrière

Le montant inscrit au bilan, tel qu'il résulte de l'obligation du Groupe TF1 au titre des indemnités de fin de carrière s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.08	31.12.07	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Valeur actualisée des obligations	30,4	32,2	30,5	28,2	26,4
Juste valeur des actifs du régime	(4,9)	(4,7)	(2,7)	(2,6)	(2,5)
Déficit des régimes provisionnés	25,5	27,5	27,8	25,6	23,9

Variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des indemnités de fin de carrière

(en millions d'euros)	31.12.08	31.12.07
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture	32,2	30,5
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	1,8	1,7
Coût financier (désactualisation)	1,0	1,2
Prestations versées	(4,2)	(2,5)
Gains / pertes actuariels comptabilisés directement en capitaux propres	(0,3)	1,1
Variation de périmètre	(0,1)	0,2
Obligation au titre des prestations définies à la clôture	30,4	32,2

Variations de la valeur actualisée des actifs du régime des indemnités de fin de carrière

(en millions d'euros)	31.12.08	31.12.07
Juste valeur des actifs du contrat d'assurance à l'ouverture	4,7	2,7
Cotisations versées par l'employeur		3,5
Prestations payées		(1,7)
Rendement attendu des actifs du régime	0,2	0,2
Gains (pertes) actuariels	-	-
Juste valeur des actifs du contrat d'assurance à la clôture	4,9	4,7

16-2. Provisions courantes

Les provisions courantes pour 2008 peuvent se décomposer comme suit :

2008	1 ^{er} janvier	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre
(en millions d'euros)						
Provision pour						
Litiges avec les administrations et organismes publics ¹	9,8	0,1	(0,5)	(0,1)	(9,2)	0,1
Litiges avec le personnel	1,1	2,1	(0,2)	(0,1)	(0,1)	2,8
Litiges avec les clients	4,5	-	(0,6)	-	-	3,9
Autres litiges et risques contractuels ¹	38,4	4,1	(2,7)	(2,6)	(11,1)	26,1
Restructurations	-	0,1	-	-	-	0,1
Autres	6,6	7,9	(3,1)	(0,1)	(0,8)	10,5
Total provisions courantes	60,4	14,3	(7,1)	(2,9)	(21,2)	43,5

¹ Suite à l'examen de ses risques et au vu de l'évolution de certains litiges au cours de l'exercice, le Groupe a reclassé les provisions associées en non courant, pour un montant global de 20,1 millions d'euros.

Aucun passif éventuel significatif n'a été identifié à la date d'arrêté des comptes.

17 Produits de l'activité

Les produits de l'activité se répartissent par nature comme suit :

	(en millions d'euros)	2008	2007
Recettes publicitaires ¹		1 833,6	1 884,3
Distribution grand public		270,4	338,6
Recettes câble et satellite		288,4	271,0
Production/distribution de droits audiovisuels		82,7	128,6
Chiffre d'affaires autres activités ¹		119,6	116,4
Chiffre d'affaires		2 594,7	2 738,9
Produits de redevances		0,2	0,2
Produits de l'activité		2 594,9	2 739,1

¹L'ajustement des méthodes de reconnaissance du chiffre d'affaires telles que décrites dans les notes 2-3 et 2-20 a conduit le Groupe à réduire, pour les exercices 2008 et 2007 :

- son chiffre d'affaires "recettes publicitaires" de respectivement - 16,4 millions d'euros et - 15,9 millions d'euros ;
- son chiffre d'affaires "autres activités" de respectivement - 9,3 millions d'euros et - 8,8 millions d'euros,

avec pour contrepartie :

- une diminution de ses "Autres achats" de respectivement - 32,5 millions d'euros et - 32,4 millions d'euros ;
- une augmentation de ses "Charges externes" de respectivement + 6,8 millions d'euros et + 7,7 millions d'euros.

Ce changement de méthode est sans impact sur le résultat.

18 Consommation de production externe

La consommation de production externe, à respectivement 641,2 millions d'euros pour 2008 et 627,6 millions d'euros pour 2007, correspond aux programmes acquis à l'extérieur et diffusés par TF1 et les chaînes thématiques TV Breizh, TMC, TF6, Série Club, Odyssée, Histoire et Ushuaïa TV.

L'augmentation de ce poste entre 2008 et 2007 est essentiellement imputable à l'augmentation du coût de grille externe de TF1 SA.

19 Autres achats consommés et variations des stocks

Les autres achats consommés et variations de stocks comprennent principalement les rubriques suivantes :

	(en millions d'euros)	2008	2007
Achats études et prestations de services		(336,1)	(352,5)
Achats de droits de diffusion		(104,6)	(86,0)
Achats de marchandises ¹		(59,8)	(77,1)
Autres ¹		(24,1)	(14,1)
Autres achats consommés et variations des stocks		(524,6)	(529,7)

¹ L'application des méthodes de reconnaissance du chiffre d'affaires telles que décrites dans les notes 2-3 et 2-20 a conduit le Groupe à réduire, pour les exercices 2008 et 2007 :

- son poste "achat de marchandises" de respectivement - 16,1 millions d'euros et - 16,5 millions d'euros ;
- son poste "autres " de respectivement - 16,4 millions d'euros et - 15,9 millions d'euros.

20 Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent de la façon suivante :

	(en millions d'euros)	2008	2007
Rémunérations du personnel		(316,6)	(299,4)
Charges sociales		(121,4)	(120,4)
Autres charges de personnel		(1,4)	(1,5)
Participation des salariés		(5,2)	(11,5)
Rémunérations dont le paiement est fondée sur des actions		(0,7)	(4,7)
Total		(445,3)	(437,5)

Les charges comptabilisées relatives aux régimes à cotisations définies sont incluses dans la rubrique "charges sociales" et s'élèvent à 36,2 millions d'euros en 2008 (31 millions d'euros en 2007).

Les charges liées aux indemnités de fin de carrière et aux congés d'ancienneté prévues par les différentes conventions collectives des sociétés du groupe sont provisionnées en provisions non courantes (se reporter à la note 16-1) dans la rubrique "Dotation nette aux provisions". Les indemnités versées sur la période aux titres des indemnités de fin de carrière sont comptabilisées en "Rémunérations du personnel".

Le détail des effectifs du Groupe TF1 est fourni dans le rapport de gestion du Groupe.

Les rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions incluent les charges calculées conformément à IFRS 2 sur les plans de souscription d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites.

20-1. Charge relative aux plans de souscription d'actions octroyés par TF1

Les montants comptabilisés en charges de personnel au titre de plans d'achat ou de souscription d'actions sont les suivants :

	(en millions d'euros)	Date d'attribution	Durée d'indisponibilité	Juste valeur totale	Charges de personnel	
					2008	2007
Plan n°7		12/03/2003	3 ans	10,2	-	-
Plan n°8		16/09/2004	3 ans	4,6		1,1
Plan n°10		20/03/2008	3 ans	2,8	0,7	-
Total					0,7	1,1

La charge relative aux plans de stock-options a été calculée à partir du modèle Black-Scholes et des hypothèses suivantes :

	Cours de référence	Prix d' exercice	Volatilité attendue	Maturité moyenne	Taux sans risque	Taux de distribution	Décote de liquidité	Juste valeur unitaire
Plan n°7	20,48 €	20,20 €	29 %	6,8 ans	3,49 %	2,60 %	- 15%	4,69 €
Plan n°8	23,66 €	23,46 €	26 %	6,6 ans	3,65 %	2,75 %	- 15%	4,83 €
Plan n°10	13,60 €	15,35 €	31%	5,0 ans	3,67 %	6,25 %	-15%	1,49 €

Les maturités moyennes considérées sont inférieures à la durée de vie contractuelle des options afin de prendre en compte les exercices avant terme par les bénéficiaires. Les hypothèses de volatilité attendue utilisées sont conformes à la volatilité implicite reflétée dans le prix offert à la date d'attribution par des établissements bancaires de premier rang pour des options de même maturité sur le titre TF1.

20-2. Charge relative au plan d'attribution d'actions gratuites octroyé par TF1

(en millions d'euros)	Date d'attribution provisoire	Date d'acquisition définitive	Date de disponibilité à la vente	Juste valeur totale	Charges de personnel	
					2008	2007
Plan n°1	08/03/06	31/03/2008	31/03/2010	7,5	-	3,6

La charge de personnel étalée sur la période d'acquisition des droits au plan d'actions gratuites (8 mars 2006 – 31 mars 2008) correspond au produit du nombre probable d'actions qui seront distribuées aux bénéficiaires tel qu'estimé à l'origine (276.986 actions) par le cours d'ouverture du titre à la date du Conseil d'Administration ayant attribué les actions (cours d'ouverture du 21 février 2006 de 26,94€), soit une charge totale de 7,5M€. Les objectifs de performance n'ayant pas été atteints, le nombre d'actions à livrer a été revu à la baisse, la charge réelle est inférieure à la charge estimée initialement, un produit de 0,9 M€ a été comptabilisé sur l'exercice.

20-3. Charge relative aux plans d'avantages octroyés par le Groupe Bouygues

Le coût de l'avantage calculé au titre des plans octroyés par Bouygues aux collaborateurs du Groupe TF1 n'est pas significatif pour l'exercice 2008.

21 Charges externes

Les charges externes s'analysent de la façon suivante :

	(en millions d'euros)	2008	2007
Sous-traitance générale		(183,4)	(181,1)
Locations et services associés		(57,1)	(50,1)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		(102,1)	(122,4)
Publicité, promotion et relations publiques		(100,7)	(106,1)
Autres charges externes ¹		(84,1)	(94,6)
Charges externes		(527,4)	(554,3)

¹ L'application des méthodes de reconnaissance du chiffre d'affaires telles que décrites dans les notes 2-3 et 2-20 a conduit le Groupe à augmenter, pour les exercices 2008 et 2007 son poste "autres charges externes" de respectivement +6,8 millions d'euros et +7,7 millions d'euros.

22 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les éléments suivants :

	(en millions d'euros)	2008	2007
Redevances et reversements ayants droits		(77,1)	(86,7)
Reprise de provisions non utilisées		7,7	8,4
Production immobilisée et transferts de charge		28,6	20,3
Pertes sur créances irrécouvrables		(2,8)	(3,9)
Subventions d'exploitation		45,2	45,3
Autres		4,0	2,6
Autres produits et charges opérationnels		5,6	(14,0)

23 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

	(en millions d'euros)	2008	2007
Produits d'intérêts		0,6	2,6
Variation de juste valeur de la part couverte de l'emprunt obligataire		-	3,0
Variation de juste valeur des dérivés de taux		11,4	0,9
Produits et revenus sur actifs financiers		1,4	3,1
Produits sur endettement financier		13,4	9,6
Charges d'intérêts sur dettes financières		(31,2)	(26,8)
Variation de juste valeur des dérivés de taux		(4,6)	(4,2)
Charges sur endettement financier		(35,8)	(31,0)
Coût endettement financier net		(22,4)	(21,4)

24 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers s'analysent comme suit :

	(en millions d'euros)	2008	2007
Variation de juste valeur de l'actif financier Canal+ France		39,0	36,8
Dividendes		2,0	2,1
Profits et pertes sur actifs financiers		(5,5)	(3,7)
Variation de valeur des contrats d'achats à terme de devises		5,3	(3,4)
Effet de l'actualisation des actifs et passifs		-	(2,3)
Divers		0,1	(0,8)
Autres produits et charges financiers		40,9	28,7

25 Charges et produits nets sur actifs et passifs financiers

Le tableau ci-dessous détaille les charges, produits, profits et pertes sur actifs et passifs financiers, selon leur catégorie, en distinguant les impacts sur le résultat financier et les impacts sur le résultat opérationnel :

(en millions d'euros)	Résultat financier 2008	Résultat financier 2007	Résultat opérationnel 2008	Résultat opérationnel 2007
Produits (charges) nets sur prêts et créances au coût amorti	3,7	1,5	(18,9)	(15,5)
Produits (charges) nets sur actifs financiers à la juste valeur	40,7	41,2	-	-
<i>dont actifs financiers à la juste valeur sur option</i>	<i>38,9</i>	<i>36,8</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>dont actifs financiers détenus à des fins de transaction à la juste valeur</i>	<i>1,7</i>	<i>4,4</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Produits (charges) nets sur actifs financiers disponibles à la vente	(5,9)	(2,2)	(0,2)	(0,4)
Produits (charges) nets sur passifs financiers au coût amorti	(31,9)	(29,6)	-	-
Produits (charges) nets sur dérivés	12,1	(3,6)	(0,9)	0,9
Total	18,7	7,3	(20,0)	(15,0)

26 Impôts sur le résultat

26-1. Comptabilisation de l'impôt courant et de l'impôt différé

26-1-1. Compte de résultat

(en millions d'euros)	2008	2007
Impôt exigible	(36,9)	(97,4)
Impôt différé	(3,9)	4,4
Charge d'impôt totale	(40,8)	(93,0)

Le taux d'imposition différé retenu pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 est de 34,43 % (taux de droit commun).

26-1-2. Rationalisation du taux d'impôt

(en millions d'euros)	2008	2007
Résultat net, part du groupe	163,8	227,8
Impôt sur les résultats	40,8	93,0
Résultat des activités abandonnées	-	-
Intérêts minoritaires	-	-
Résultat des activités poursuivies avant impôt et intérêts minoritaires	204,6	320,8
Taux d'imposition légal en France	34,4%	34,4%
Incidence des variations de juste valeur non fiscalisées ¹	(7,4%)	(3,9%)
Incidence des déficits fiscaux non reconnus	(3,3%)	0,3%
Imputation de crédits d'impôt	(1,9%)	(1,0%)
Résultat des entreprises associées	(1,6%)	(0,9%)
Fiscalité réduite sur opérations sur titres	0,5%	(0,4%)
Autres différences nettes	0,2%	1,3%
Taux d'imposition réel	20,9%	29,8%

¹ Dont effet de la fiscalité réduite sur la variation de juste valeur de l'option Canal + pour -6,5%

TF1 a opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1989, option renouvelée régulièrement depuis lors.

26-2. Actifs et passifs d'impôt différé

26-2-1. Variation des impôts différés nets

	(en millions d'euros)	2008	2007
Impôts différés nets au 1er janvier		21,0	18,3
Constaté en capitaux propres		(0,9)	0,4
Constaté en résultat		(3,9)	4,4
Variation de périmètre et autres ¹		(1,9)	(2,1)
Impôts différés nets au 31 décembre		14,3	21,0

¹ dont 1,8M€ d'impôt différé passif reconnu dans le cadre de l'affectation de l'écart d'acquisition Dujardin à la marque "1000 bornes"

26-2-2. Principales sources d'imposition différée

Les principales sources d'imposition différée, par nature, sont les suivantes :

	(en millions d'euros)	2008	2007
Provisions :			
Provision sur programmes		5,6	7,1
Provision Indemnités de fin de carrière		8,4	9,2
Provision dépréciation des droits audiovisuels		2,6	6,3
Provision clients		2,1	2,3
Autres provisions		10,3	10,2
Participation des salariés		1,7	3,7
Reports déficitaires		13,6	9,1
Autres impôts différés actifs		5,9	5,8
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés		(33,0)	(31,9)
Impôts différés actifs		17,2	21,8
Amortissements dérogatoires		(17,1)	(19,7)
Amortissements du siège social		(8,3)	(8,7)
Réévaluation d'actifs		(3,5)	(1,9)
Autres impôts différés passifs		(7,0)	(2,4)
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés		33,0	31,9
Impôts différés passifs		(2,9)	(0,8)
Impôts différés nets au 31 décembre		14,3	21,0

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 27,7 millions d'euros (contre 33,7 millions d'euros en 2007) et correspondent à des reports déficitaires et des amortissements réputés différés indéfiniment reportables dont la récupération n'est pas probable au point de justifier une activation.

27 Résultat par action

Le calcul du résultat par action a été effectué sur la base du résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice.

Les actions ordinaires potentielles dilutives n'ayant aucun effet d'ajustement sur le résultat net de l'exercice, le calcul du résultat dilué par action a été effectué sur la base du résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice, ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Le résultat dilué par action prend en compte l'impact dilutif des plans d'attribution d'actions gratuites ainsi que celui des plans d'options de souscription d'actions dès lors que ces derniers sont "dans la monnaie" (prix d'exercice inférieur au cours du titre TF1).

	(en millions d'euros)	2008	2007
Résultat (en millions d'euros)			
Résultat net des activités poursuivies (part du groupe)		163,8	227,8
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Résultat net (part du groupe)		163,8	227,8
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires		213 399 664	213 762 607
Résultat par action (en euros)			
Résultat net par action des activités poursuivies		0,77	1,07
Résultat net par action des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Résultat net par action		0,77	1,07
Nombre moyen dilué d'actions ordinaires		213 399 664	214 238 195
Résultat dilué par action (en euros)			
Résultat net dilué par action des activités poursuivies		0,77	1,06
Résultat net dilué par action		0,77	1,06

Le nombre moyen dilué d'actions ordinaires est obtenu en prenant en compte les effets dilutifs suivants :

	(en nombre d'actions)	2008	2007
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires sur la période		213 399 664	213 762 607
Effet dilutif des plans d'options de souscription d'actions			219 264
Effet dilutif du plan d'attribution d'options gratuites			256 324
Nombre moyen dilué d'actions ordinaires		213 399 664	214 238 195

En 2008, aucun plan d'options de souscription d'actions n'affiche un prix d'exercice ajusté inférieur au cours moyen du titre TF1 sur la période. En 2007, seul le plan d'options de souscription d'actions n°7 (attribué le 12 mars 2003) affichait un prix d'exercice inférieur au cours moyen du titre TF1 sur la période.

28 Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidé

28-1. Définition de la trésorerie

La trésorerie dont la variation est analysée au tableau de flux de trésorerie intègre la variation de la seule trésorerie des activités poursuivies. La variation de la trésorerie des activités cédées ou en cours de cession est présentée au bas du tableau.

La trésorerie présentée au tableau de flux de trésorerie inclut la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les comptes courants de trésorerie actifs et passifs et les concours bancaires courants. Le rapprochement entre le poste de trésorerie du tableau de flux de trésorerie et le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan est présenté dans le tableau suivant :

	(en millions d'euros)	2008	2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan		9,8	34,9
Trésorerie sur actif en cours de cession		5,2	
Comptes courants de trésorerie passifs		(4,2)	(2,1)
Concours bancaires courants		(15,0)	(2,9)
Trésorerie de clôture du tableau de flux		(4,2)	29,9

28-2. Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie

L'incidence des investissements financiers sur les flux de trésorerie est la suivante :

	(en millions d'euros)	2008	2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis			2,6
Actifs financiers acquis		0,4	233,9
Autres actifs acquis		0,3	23,2
Intérêts minoritaires acquis		1,7	-
Autres passifs acquis		-	(15,1)
Actif net acquis (A)		2,4	244,6
Goodwill (B)		0,9	5,8
Décassement (A) + (B)		3,3	250,4
Trésorerie acquise		-	10,8
Trésorerie des sociétés entrées dans le périmètre sans acquisition dans la période		-	-
Décassement net		3,3	261,2

L'incidence des cessions de filiales sur les flux de trésorerie est la suivante :

	(en millions d'euros)	2008	2007
Encaissement		-	27,8
Trésorerie cédée		-	0,2
Encaissement net		-	28,0

Pour 2008 et 2007, l'analyse du poste incidence des variations de périmètre sur la trésorerie s'analyse comme suit :

	(en millions d'euros)	2008	2007
Décaissement net		(3,3)	(261,2)
Encaissement net			28,0
Incidence des variations de périmètre		(3,3)	(233,2)

28-3. Variation des dettes financières

En 2008, l'impact sur la trésorerie du Groupe des variations de l'endettement financier brut se décompose comme suit :

	(en millions d'euros)	2008	2007
Remboursements de dettes financières liées aux contrats de location financement ⁽¹⁾		-	(0,9)
Émission d'emprunt		77,0	120,0
Avance reçue en janvier 2006 de Vivendi dans le cadre de la cession de TPS		-	(101,9)
Prêt reçu des entreprises associées			(36,3)
Autres mouvements		(6,0)	(1,7)
Variation nette		71,0	(20,8)

(1) Ces remboursements correspondent à l'amortissement de la dette inclus dans les redevances ou loyers payés.

29 Gestion des risques

29-1. Politique de gestion du capital

Ratio endettement financier net sur fonds propres

Le Groupe utilise différents indicateurs dont le ratio "endettement financier net sur fonds propres". Ce ratio fournit une vision du niveau d'endettement du Groupe comparé au total des fonds propres. Il est calculé à partir des agrégats d'endettement financier net, tel que défini dans la note 15, et de fonds propres, incluant la réserve de variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie et la réserve de variation de valeur des titres disponibles à la vente.

A fin 2008, ce ratio s'établit à 51,2 % contre 42,8 % à fin 2007.

29-2. Politique de gestion des risques

Les risques financiers de liquidité et de marché (risques de taux, de change) sont gérés par la Direction Générale Adjointe Finances.

29-2-1. Risque de liquidité

La Direction Financement et Trésorerie est chargée de veiller à ce que le Groupe dispose de sources de financement pérennes et en quantité suffisante :

- par une analyse et une réactualisation périodique des prévisions de trésorerie de l'ensemble des sociétés du Groupe ;
- par la négociation et le maintien permanent d'un encours de lignes de financement.

Financements confirmés :

Au 31/12/2008, TF1 dispose

- d'un emprunt obligataire de 500 millions d'euros à échéance Novembre 2010 ;
- d'un encours de lignes de crédit bancaires de 1 020,5 millions d'euros dont les dates d'échéance sont comprises entre un et cinq ans. Adossée à son encours de lignes bancaires confirmées, TF1 dispose également d'une convention de trésorerie avec le Groupe Bouygues. Au 31/12/2008, celle-ci est utilisée à hauteur de 197 millions d'euros.

2008	Lignes autorisées			Montant utilisé			Lignes disponibles
	(en millions d'euros)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	
Lignes bilatérales confirmées	280,0	740,5	1 020,5	-	-	-	1 020,5
Crédit-bail	0,6	1,0	1,7	0,6	1,0	1,7	-
Convention de Trésorerie Bouygues	-	-	-	-	197,0	197,0	-197,0
Sous-total	280,6	741,5	1 022,2	0,6	198,0	198,7	823,5
Émission obligataire	-	500,0	500,0	-	500,0	500,0	-
Total	280,6	1 241,5	1 522,2	0,6	698,0	698,7	823,5

2007	Lignes autorisées			Montant utilisé			Lignes disponibles
	(en millions d'euros)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	
Lignes bilatérales confirmées	-	955,5	955,5	-	120,0	120,0	835,5
Crédit-bail	0,7	1,4	2,1	0,7	1,4	2,1	-
Sous-total	0,7	956,9	957,6	0,7	121,4	122,1	835,5
Émission obligataire	-	500,0	500,0	-	500,0	500,0	-
Total	0,7	1 456,9	1 457,6	0,7	621,4	622,1	835,5

Les crédits bancaires contractés par le Groupe TF1 sont des lignes de lignes de crédit bilatérales qui ne comportent aucune clause de ratio financier ni aucun "trigger event". L'encours total de ces lignes est réparti sur un nombre significatif de banques, assurant ainsi une diversification importante des sources de financement.

Échéancier des passifs financiers (hors dérivés) :

Le tableau ci-dessous présente les flux non actualisés de remboursement (capital et intérêts) des passifs financiers sur la base des échéances contractuelles résiduelles :

2008	Valeur nette comptable	Moins d'un an	De un à cinq ans	Valeur contractuelle résiduelle
(en millions d'euros)				
Emprunt obligataire (y compris intérêts courus)	499,7	22,0	522,0	544,0
Locations financières	1,7	0,6	1,0	1,7
Emprunts bancaires	15,1	15,1		15,1
Fournisseurs et autres créiteurs	1 514,9	1 514,9		1 514,9
Autres Dettes Financières	201,8	4,2	197,6	201,8
Total	2 233,2	1 556,8	720,6	2 277,5

2007	Valeur nette comptable	Moins d'un an	De un à cinq ans	Valeur contractuelle résiduelle
(en millions d'euros)				
Emprunt obligataire (y compris intérêts courus)	498,1	22,0	544,0	566,0
Locations financières	2,1	0,7	1,4	2,1
Emprunts bancaires	123,2	3,2	120,0	123,2
Fournisseurs et autres créiteurs	1 513,1	1 513,1	-	1 513,1
Autres Dettes Financières	9,0	7,9	1,1	9,0
Total	2 145,5	1 546,9	666,5	2 213,4

29-2-2. Risque de marché

La Direction Financement et Trésorerie est en charge de la gestion des couvertures de change et de taux de façon centralisée pour le Groupe. Elle effectue un suivi quotidien des marchés financiers et une mise à jour périodique des positions à couvrir, après compensation entre les entités du Groupe.

Le Groupe gère son exposition aux risques de change et de taux par le recours à des instruments de couverture tels que les contrats de swap, d'achats ou de ventes à terme et des options de change et de taux. Les instruments dérivés sont réservés à des fins de couverture et ne sont jamais utilisés à des fins spéculatives.

29.2.2.1 Risque de taux d'intérêt

Suivi du risque de taux et sensibilité :

Au 31 décembre 2008, la répartition des actifs financiers et dettes financières par nature de taux est la suivante :

2008	Taux fixe	Taux variable	Valeur de marché des dérivés de taux	Total
(en millions d'euros)				
Dettes financières	(501,4)	(216,9)	-	(718,3)
Actifs financiers	2,1	9,8	-	11,9
Position nette avant couvertures (au bilan)	(499,3)	(207,1)	-	(706,4)
SWAP payeur taux variable	300,0	(300,0)	7,4	7,4
SWAP payeur taux fixe	(400,0)	400,0	(5,5)	(5,5)
Position nette après couvertures	(599,3)	(107,1)	1,9	(704,5)

Au 31 décembre 2008, la situation nette après gestion est une position de dette à taux fixe à hauteur de 599,3 millions d'euros et à taux variable à hauteur de 107,1 millions.

Une baisse instantanée de 1% (100 points de base) de taux d'intérêt à court terme engendrerait en année pleine une baisse du coût de l'endettement financier net de 1 million d'euros. A contrario, une hausse instantanée de 1% (100 points de base) de taux d'intérêt à court terme engendrerait une hausse du coût de l'endettement financier net de 1 million d'euros.

2007	Taux fixe	Taux variable	Valeur de marché des dérivés de taux	Total
(en millions d'euros)				
Dettes financières	(509,9)	(122,6)	-	(632,5)
Actifs financiers	3,8	35,0	-	38,8
Position nette avant couvertures	(506,1)	(87,6)	-	(593,7)
SWAP payeur taux variable	300,0	(300,0)	(4,5)	(4,5)-
SWAP payeur taux fixe	-	-	0,9	0,9-
Position nette après couvertures	(206,1)	(387,6)	(3,6)	(597,3)

Dérivés de taux à fin 2008 :

2008	Dérivés non qualifiés de couvertures	Dérivés qualifiés de couvertures de juste valeur	Dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie	Valeur de Marché
(en millions d'euros)				
Instruments financiers dérivés de taux à l'actif	7,4	-	-	7,4
Instruments financiers dérivés de taux au passif	(4,5)	-	(1,0)	(5,5)
Total	2,9	-	(1,0)	1,9

La valeur nette de marché au bilan des instruments dérivés de taux est positive à hauteur de 1,9 millions d'euros. En cas de translation à la hausse de la courbe des taux de +1 % (100 points de base), la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture de taux s'établirait à - 0,2 million d'euros. A contrario, en cas de translation à la baisse de la courbe des taux de - 1 %, la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture de taux s'établirait à + 3,5 millions d'euros.

2007	Dérivés non qualifiés de couvertures	Dérivés qualifiés de couvertures de juste valeur	Dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie	Valeur de Marché
(en millions d'euros)				
Instruments financiers dérivés de taux à l'actif	0,9	-	-	0,9
Instruments financiers dérivés de taux au passif	-	(4,5)	-	(4,5)
Total	0,9	(4,5)	-	(3,6)

Le Groupe TF1 a souscrit en 2003 un emprunt obligataire de 500 millions d'euros à taux fixe échéance 2010. Jusqu'au 31 décembre 2007, cet emprunt était désigné comme élément couvert dans une relation de couverture de juste valeur par un swap de taux mis en place à l'émission de l'emprunt, de même maturité, payeur taux variable, receveur taux fixe, à hauteur de 300 millions d'euros.

En janvier 2008, le Groupe a décidé de remettre à taux fixe l'intégralité de sa dette obligataire par la mise en place de deux swaps payeurs taux fixe d'échéance novembre 2009

A compter de cette date, le Groupe a dès lors cessé de pratiquer la comptabilité de couverture entre les 300 millions d'euros d'emprunt et le swap payeur à taux variable et receveur taux fixe mis en place à l'origine. Les 3 swaps adossés à

l'emprunt obligataire ne sont donc pas en relation de couverture avec ce dernier et, l'emprunt obligataire est comptabilisé intégralement au coût amorti ; ce coût amorti a été recalculé selon le taux d'intérêt effectif qui actualise les décaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie résiduelle de l'emprunt de manière à obtenir la valeur comptable de l'emprunt au 1^{er} janvier 2008, date d'annulation de la désignation de la relation de couverture.

Enfin, en octobre 2008, le Groupe a couvert à taux fixe une partie de son endettement bancaire à taux variable par la mise en place d'un swap payeur taux fixe de 100 millions d'euros. Ce dérivé est qualifié de couverture de flux de trésorerie.

Échéancier des instruments dérivés de taux :

2008	Moins d'un an	De un à cinq ans	Total	Valeur de Marché
(en millions d'euros)				
SWAP payeur taux variable		300,0	300,0	7,4
SWAP payeur taux fixe	300,0	100,0	400,0	(5,5)
Total	300,0	400,0	700,0	1,9

2007	Moins d'un an	De un à cinq ans	Total	Valeur de Marché
(en millions d'euros)				
SWAP payeur taux variable		300,0	300,0	(4,5)
CAP (Taux variable plafonné 3,80%)	150,0		150,0	0,9
Total	150,0	300,0	450,0	(3,6)

Échéancier et répartition entre taux fixe et taux variable de l'endettement net (après couvertures) :

2008	Moins d'un an	De un à cinq ans	Total
(en millions d'euros)			
A taux fixe	(3,6)	(297,8)	(301,4)
A taux variable	(19,2)	(403,2)	(422,5)
Dettes financières	(22,8)	(701,0)	(723,8)
A taux fixe	2,1	-	2,1
A taux variable	17,2	-	17,2
Actifs financiers	19,3	-	19,3
Endettement net	(3,5)	(701,0)	(704,5)
<i>dont endettement net à taux fixe</i>	<i>(1,5)</i>	<i>(297,8)</i>	<i>(299,3)</i>
<i>dont endettement net à taux variable</i>	<i>(2,0)</i>	<i>(403,2)</i>	<i>(405,2)</i>
2007	Moins d'un an	De un à cinq ans	Total
(en millions d'euros)			
A taux fixe	(9,5)	(200,4)	(209,9)
A taux variable	(7,0)	(420,0)	(427,0)
Dettes financières brutes	(16,5)	(620,4)	(636,9)
A taux fixe	3,8	-	3,8
A taux variable	35,8	-	35,8
Actifs financiers	39,6	-	39,6
Endettement net	23,1	(620,4)	(597,3)
<i>dont endettement net à taux fixe</i>	<i>(5,7)</i>	<i>(200,4)</i>	<i>(206,1)</i>
<i>dont endettement net à taux variable ⁽¹⁾</i>	<i>28,8</i>	<i>(420,0)</i>	<i>(391,2)</i>

(1) Dont 150 millions d'euros capés à 3,80%

29.2.2.2 Risque de change

Suivi et gestion du risque de change :

Au cours de clôture 2008 (en millions d'euros)	USD (1)	GBP (2)	Autres devises (3)	Total
Actifs	22	4	18	44
Passifs	-56	-4	-15	-74
Hors bilan	-356	-20	-15	-391
Position avant gestion	-389	-20	-12	-421
Opérations à terme	42	13	-20	35
Swaps de change	24	2	5	31
Position nette après gestion	-324	-5	-26	-356
Sensibilité	-3,2	0,0	-0,3	-3,5

(1) Exposition nette en USD : plusieurs entités du groupe (TF1, Eurosport) souscrivent de par leur activité des contrats d'achats de droits pluriannuels qui génèrent les montants hors-bilan. Ces engagements hors-bilan sont partiellement adossés au chiffre d'affaires futur récurrent en USD.

(2) Exposition nette en GBP : La couverture concerne principalement les échéances de paiement 2009 et 2010 de la Coupe du Monde de Rugby.

(3) Les devises concernées sont essentiellement les couronnes norvégienne, suédoise et danoise, et le franc suisse. La position nette après gestion est adossée au chiffre d'affaires futur en devises.

L'exposition nette consolidée en devises (contre-valorisée en euro aux cours de clôture) après prise en compte des couvertures est de 354 millions d'euros. Le risque de perte sur la position nette globale en devises du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme d'1 % de l'euro contre la totalité des devises concernées serait de - 3,5 millions d'euros, hors prise en compte des incidences de cette variation des cours sur les flux futurs en devises du groupe.

Au cours de clôture 2007 (en millions d'euros)	USD	GBP	Autres devises	Total
Actifs	43	13	12	67
Passifs	-31	-5	-5	-41
Hors bilan	-277	-51	-5	-332
Position avant gestion	-265	-43	2	-306
Opérations à terme	49	0	-11	38
Position nette après gestion	-216	-43	-9	-268
Sensibilité	-2	0	1	-1

Décomposition des instruments financiers par devise

Les instruments de couverture de change ont pour objet principal de couvrir les achats de programmes et le chiffre d'affaires en devises. Ils se répartissent par devises de la manière suivante au 31 décembre 2008 :

Au cours de clôture 2008	Devises	Nominal des couvertures		Valeurs de marché	Dont qualifiées
(en millions)		(en devises)	(en euros)	(en euros)	de couverture de flux de trésorerie (en euros)
Swaps de devises	USD	33,1	23,8	-0,8	
	GBP	1,9	2,0		
	Autres devises (NOK, SEK, DKK, CHF)		5,5	0,1	
Achats à terme	USD	53,5	38,4	(0,4)	(0,3)
	GBP	12,0	12,6	(2,1)	(2,1)
Achats à terme activant (1)	USD	5,0	3,6	0,1	-
Ventes à terme	Autres devises (NOK, SEK, DKK)		19,6	3,1	-
Total des couvertures			105,5	-	(2,5)

(1) Un achat à terme activant garantit un cours de couverture maximum et permet de profiter d'une évolution favorable de la devise jusqu'à un niveau de barrière. Si cette barrière est franchie, le cours de couverture redevient le cours maximum garanti.

Au cours de clôture 2007	Devises	Nominal des couvertures		Valeurs de marché	Dont qualifiées
(en millions)		(en devises)	(en euros)	(en euros)	de couverture de flux de trésorerie (en euros)
Achats à terme	USD	99,3	67,5	(6,0)	(4,0)
Achats à terme activant	USD	37,5	25,5	(1,3)	-
Ventes à terme	NOK	90,0	11,3	0,3	-
Total des couvertures			104,3	(7,0)	(4,0)

Échéancier des dérivés de change :

Au cours de clôture 2008	Devises	Nominal des couvertures	Moins d'un an	De un à cinq ans
(en millions)		(en euros)		
Swaps de devises	USD	23,8	23,8	-
	GBP	2,0	2,0	-
	Autres devises (NOK, SEK, DKK)	5,5	5,5	-
Achats à terme	USD	38,4	38,4	-
	GBP	12,6	6,3	6,3
Achats à terme activant	USD	3,6	3,6	-
Ventes à terme	Autres devises (NOK, SEK, DKK)	19,6	19,6	-
Total des couvertures			99,2	6,3

Au cours de clôture 2007	Devises	Nominal des couvertures	Moins d'un an	De un à cinq ans
(en millions d'euros)		(en euros)		
Achats à terme	USD	67,5	44,2	23,3
Achats à terme activant	USD	25,5	22,1	3,4
Ventes à terme	NOK	11,3	11,3	-
Total des couvertures			77,6	26,7

Dérivés de change en 2008 :

(en millions d'euros)	Dérivés non qualifiés de couvertures	Dérivés qualifiés de couvertures de juste valeur	Dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie	Valeur de marché
2008				
Instruments financiers dérivés de change à l'actif	4,2	-	-	4,2
Instruments financiers dérivés de change au passif	(2,0)	-	(2,5)	(4,4)
Total	2,2	-	(2,5)	(0,3)
2007				
Instruments financiers dérivés de change à l'actif	0,3	-	-	0,3
Instruments financiers dérivés de change au passif	(3,3)	-	(4,0)	(7,3)
Total	(3,0)	-	(4,0)	(7,0)

La valeur nette de marché au bilan des instruments dérivés de change est de - 0,3 million d'euros. En cas d'évolution uniforme défavorable de 1 % de l'euro par rapport à toutes les autres devises, cette valeur de marché s'établirait à - 0,6 million d'euros (contre - 8,3 millions d'euros en 2007).

Variation des dérivés de change :

La variation de valeur des instruments de couverture de change non qualifiés au plan comptable de couverture est de + 5,2 millions d'euros.

La variation de valeur des instruments qualifiés au plan comptable de couverture est de + 1,5 millions d'euros en 2008. Elle se décompose en une variation de valeur dite efficace (c'est-à-dire fortement corrélée aux variations de valeurs des éléments couverts) de + 2,4 millions d'euros, inscrite en réserve de variation de valeur en capitaux propres, et une variation de valeur dite inefficace de 0,9 million d'euros, inscrite en résultat financier en "Autres produits et charges d'exploitation" (se reporter aux notes 13-3 et 23).

29-2-3. Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe a mis en place des politiques visant à limiter son exposition au risque de contrepartie. Ces politiques reposent notamment sur un principe de centralisation de la trésorerie, de diversification et de sélection rigoureuse des contreparties bancaires.

TF1 Publicité pratique un contrôle systématique de la santé financière des annonceurs qui souhaitent investir sur les supports dont elle assure la régie.

Le Groupe Eurosport dispose de processus de recouvrement efficaces des créances provenant des opérateurs câble et satellite. Le risque de non-paiement de ces distributeurs est historiquement faible grâce aux processus mis en œuvre pour vérifier la santé financière de ses clients.

TF1 Vidéo et TF1 Entreprises ont recours à une assurance crédit afin de se prémunir contre les risques d'impayés clients.

Concernant ses placements, le Groupe TF1 ne contracte qu'avec des contreparties bancaires de premier plan afin de limiter le risque de contrepartie.

Exposition maximale au risque de crédit

(en millions d'euros)	Valeur nette 2008	Valeur nette 2007
Clients et autres débiteurs	1 226,8	1 232,5
Autres actifs financiers courants	14,0	5,0
<i>Instruments financiers dérivés de change</i>	4,4	0,3
<i>Instruments financiers dérivés de taux</i>	7,3	0,9
<i>Autres actifs de gestion de trésorerie</i>	2,3	3,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9,8	34,9
Total	1 250,6	1 272,4

Balance âgée des créances échues non dépréciées

2008	Valeur nette comptable	Créances non échues	Créances échues			
			Total	< 6 mois	De 6 à 12 mois	> 12 mois
(en millions d'euros)						
Clients et comptes rattachés	715,1	534,4	180,8	149,8	13,5	17,5
Provisions Clients et comptes rattachés	(15,4)	(0,5)	(14,9)	(0,8)	(3,4)	(10,6)
Total Clients et comptes rattachés nets	699,7	533,9	165,9	149,0	10,0	7,0

2007	Valeur nette comptable	Créances non échues	Créances échues			
			Total	< 6 mois	De 6 à 12 mois	> 12 mois
(en millions d'euros)						
Clients et comptes rattachés	718,1	611,0	107,1	83,9	2,2	21,0
Provisions Clients et comptes rattachés	(11,0)		(11,0)	(3,0)	(0,6)	(7,4)
Total Clients et comptes rattachés nets	707,1	611,0	96,1	80,9	1,6	13,6

29-2-4. Risque sur actions

TF1 est exposé à un risque négligeable de variation de prix des titres de capital détenus, compte tenu de leur valeur au bilan.

29-2-5. Risque sur pays émergents

L'activité et le résultat du Groupe TF1 n'ont pas subi les effets des crises des pays émergents.

30 Options d'achat ou de souscription d'actions

30-1. Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8	Plan n°10
Date de l'Assemblée Générale	18/04/2000	23/04/2002	23/04/2002	17/04/2007
Date du Conseil d'Administration	11/12/2001	24/02/2003	31/08/2004	20/02/2008
Date d'attribution	11/12/2001	12/03/2003	16/09/2004	20/03/2008
Nature du plan	souscription	souscription	souscription	souscription
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées	2 071 300	2 300 500	1 008 000	2 000 000
- dont par les mandataires sociaux	560 000	560 000	0	86 000
- dont par les 10 premiers attributaires salariés	370 000	390 000	100 000	340 000
Point de départ d'exercice des options	11/12/2004	12/03/2006	16/09/2007	20/03/2011
Date d'expiration	11/12/2008	12/03/2010	16/09/2011	20/03/2015
Prix de souscription ou d'achat	27,80 €	20,20 € ou 21,26 €*	23,46 €	15,35 €
Modalités d'exercice	Levée à partir du 3 ^{ème} anniversaire cessibilité à partir du 4 ^{ème} anniversaire.			
Nombre d'actions souscrites au 31/12/08	-	524 900	-	-

*la décote de 5% n'a pas été appliquée aux options accordées aux dirigeants mandataires sociaux.

30-2. Évolution du nombre d'options en cours de validité

	2008		2007	
	Nombre d'options	Prix moyen pondéré de souscription ou d'achat (€)	Nombre d'options	Prix moyen pondéré de souscription ou d'achat (€)
Options en cours de validité au 1 ^{er} janvier	4 519 900	24,01	5 764 300	27,53
Options attribuées	2 000 000	15,35	-	-
Options annulées ou devenues caduques	(155 500)	18,95	(51 500)	26,22
Options exercées	-	-	(439 900)	20,44
Options expirées	(1 862 300)	27,80	(753 000)	53,04
Options en cours de validité au 31 décembre	4 502 100	18,77	4 519 900	24,01
<i>Options exerçables au 31 décembre</i>	<i>2 570 100</i>	<i>21,34</i>	<i>4 519 900</i>	<i>24,01</i>

Aucune option n'a été exercée sur l'exercice 2008. Le cours moyen pondéré du titre TF1 à la date d'exercice est de 26,18 € pour les options exercées en 2007. La durée de vie moyenne des options en cours de validité au 31 décembre 2008 est de 45 mois (24 mois au 31 décembre 2007).

30-3. Plan n°9 : plan d'attribution d'actions gratuites

Ce plan est arrivé à échéance le 31 mars 2008. Ses modalités étaient les suivantes :

Date du Conseil d'Administration	21/02/2006
Date d'attribution provisoire	08/03/2006
Date d'acquisition définitive	31/03/2008
Date de disponibilité à la vente des titres acquis	31/03/2010
Nombre d'actions gratuites attribuées à l'origine :	445 725
- sans condition autre que la présence effective dans le Groupe au 31/03/2008	191 025
- avec conditions de performance et de marchés	254 700
Nombre probable d'actions gratuites attribuées estimé à l'origine :	276 986
Attributions annulées en 2006 :	20 662
Attributions annulées en 2007 :	-
Nombre probable d'actions gratuites attribuées ajusté au 31 décembre 2007	256 324

Le Comité des Rémunérations du 14 février 2006 a décidé de couvrir le risque de hausse du cours de l'action par l'achat auprès d'une contrepartie bancaire de produits dérivés sur action TF1, respectivement des achats à terme pour couvrir les actions attribuées sans condition et des options d'achat pour couvrir les actions attribuées avec condition. Sur les 256 324 actions gratuites attribuables au 31 décembre 2007, 65 000 étaient caduques à la date de livraison, 176 700 ont été attribuées et 14 625 actions acquises dans le cadre du contrat d'achat à terme ci-dessus n'ont pas été attribuées (note 13-2-3).

31 Engagements hors bilan

La valeur retenue pour la valorisation des engagements hors bilan est le montant de la sortie ou de l'accroissement de ressources prévu au contrat. Lorsqu'un contrat est conclu pour une période renouvelable, l'engagement est valorisé pour une durée courant jusqu'à la prochaine échéance de renouvellement.

Un engagement est réciproque lorsque l'obligation future de l'entreprise (engagement donné) est indissociable de celle du ou des cocontractants (engagement reçu). Dans ce cas, l'engagement donné et l'engagement reçu sont valorisés en fonction du montant de trésorerie que le Groupe devra décaisser.

Transport d'images :

Les engagements de transport d'images sont relatifs à la fourniture de services de télédiffusion (Télédiffusion de France) et à la location de capacité satellitaire et de transpondeurs auprès de sociétés privées.

Locations simples :

Dans cette rubrique sont recensés, en engagements donnés et reçus, les paiements futurs minimaux pour des contrats de locations simples non résiliables et en-cours à la clôture de l'exercice. Seuls les baux significatifs au niveau du Groupe ont été pris en compte. Ils se rapportent pour l'essentiel à des locations immobilières, en particulier les locaux occupés par TF1 SA, et les sociétés françaises du Groupe Eurosport.

Cautions et garanties :

Cette rubrique recouvre les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux ou de baux.

Autres engagements :

Ils recouvrent principalement divers contrats de fourniture de matériels et de prestations de service dans le cadre des activités récurrentes des sociétés du Groupe.

Les actifs immobilisés de TF1 (incorporels, corporels et financiers) ne sont pas assortis de nantissements ni d'hypothèques. En vertu des accords entre Vivendi, TF1 et M6, les engagements et garanties souscrits par TF1 et M6 à raison des obligations de TPS ont fait l'objet d'une contre-garantie octroyée par Vivendi à compter du 4 janvier 2007. En conséquence, ces engagements souscrits par TF1 et M6 ne figurent ni en engagements donnés ni en engagements reçus.

Les engagements hors bilan du Groupe se ventilent par type d'engagement, selon leurs échéances. Les éléments présentés ci-dessous n'omettent pas d'engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

31-1. Engagements donnés

2008	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total 2008	Total 2007
(en milliers d'euros)					
Transport d'images	78,1	110,4	2,2	190,7	239,8
Locations simples	22,2	83,8	64,5	170,5	130,9
Cautions et garanties	47,5	47,8	7,2	102,5	46,0
Autres engagements	18,8	60,4	12,1	91,3	103,1
Engagements donnés	166,6	302,4	86,0	555,0	519,8

2007	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total 2007	Total 2006
(en milliers d'euros)					
Transport d'images	80,5	159,3		239,8	280,0
Locations simples	16,2	60,5	54,2	130,9	141,7
Cautions et garanties	35,3	9,7	1,0	46,0	2,5
Autres engagements	20,2	69,0	13,9	103,1	52,1
Engagements donnés	152,2	298,5	69,1	519,8	476,3

31-2. Engagements reçus

2008	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total 2008	Total 2007
(en milliers d'euros)					
Transport d'images	78,1	110,4	2,2	190,7	239,8
Locations simples	22,2	83,8	64,5	170,5	130,9
Cautions et garanties	48,7	47,5	-	96,2	43,0
Lignes de crédit bilatérales confirmées	83,0	740,5	-	823,5	835,5
Autres engagements	13,2	3,9	-	17,1	19,4
Engagements reçus	245,2	986,1	66,7	1 298,0	1 268,6

2007	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total 2007	Total 2006
(en milliers d'euros)					
Transport d'images	80,5	159,3	-	239,8	280,0
Locations simples	16,2	60,5	54,2	130,9	141,7
Cautions et garanties	43,0	-	-	43,0	8,0
Lignes de crédit bilatérales confirmées	-	835,5	-	835,5	955,5
Autres engagements	15,9	3,5	-	19,4	15,8
Engagements reçus	155,6	1 058,8	54,2	1 268,6	1 401,0

32 Informations sur les parties liées

32-1. Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération versée au cours de l'exercice 2008 aux cadres dirigeants du Groupe, soit les treize membres du comité de direction générale TF1 cités dans le rapport annuel, s'élève à 6,1 millions d'euros et se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2008	2007
Rémunération fixe	5,2	7,3
Rémunération variable	0,9	3,3
Avantage en nature	N/S	0,1

Par ailleurs :

- la part de la charge de l'exercice liée aux options de souscription d'actions et aux attributions d'actions gratuites accordées à ces cadres dirigeants s'élève à 0,2 million d'euros ;
- la part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 2,6 millions d'euros.

Les membres du Comité de Direction Générale du Groupe Bouygues, dont Patrick Le Lay et Nonce Paolini, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime, qui constitue un avantage postérieur à l'emploi. La charge relative à la contribution versée en 2007 au fonds des actifs constitué par la compagnie d'assurances qui gère le régime, refacturée par Bouygues, est de 0,3 million d'euros.

En dehors des prêts de titres aux membres de la Direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la Direction ou du Conseil d'Administration.

32-2. Transactions avec les autres parties liées

Les transactions avec les autres parties liées sont synthétisées dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Produits		Charges		Créances		Dettes	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Parties liées en amont (Bouygues SA)	0,1	-	(8,4)	(8,4)	0,1	-	3,1	3,3
Coentreprises	3,0	3,2	1,6	(23,1)	14,3	17,9	0,4	(4,2)
Entités associées	1,0	1,6	(7,7)	(4,5)	3,7	0,9	7,9	3,0
Autres parties liées	21,2	19,0	(9,0)	(7,2)	6,7	3,9	200,2*	2,3
Total	25,3	23,8	(23,5)	(43,2)	24,8	22,7	211,6	4,4

* Convention de trésorerie Bouygues Relais (cf. note 29-2-1)

33 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires versés par le Groupe à ses commissaires aux comptes se répartit ainsi :

2008 (en milliers d'euros)	Mazars		KPMG		Autres Réseaux Commissaires		Total CAC
Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés	(654)	87,9%	(866)	92,3%	(55)	73,3%	(1 574)
Honoraires sur contrôle interne	-		(9)		-	-	(9)
Honoraires sur opérations spécifiques (acquisitions, cessions ...)	(25)	3,4%	(45)	4,8%	-	-	(70)
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	(20)	2,7%	(15)	1,6%	-	-	(35)
Honoraires CAC audit	(699)	93,9%	(935)	99,6%	(55)	73,3%	(1 688)
Juridique, fiscal, social	-	-	(3)	0,3%	(20)	26,7%	(23)
Autres (si > 10 % des honoraires d'audit)	(45)	6,1%	(1)	0,1%	-	-	(46)
Honoraires CAC autres	(45)	6,1%	(4)	0,4%	(20)	26,7%	(69)
TOTAL Honoraires CACs	(744)	100,0%	(938)	100,0%	(75)	100,0%	(1 757)

34 Dépendance du Groupe à l'égard des licences concédées

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation.

La Loi du 30 septembre 1986 modifiée par la Loi du 2007-309 du 5 mars 2007 a prévu que sous certaines conditions, une société puisse bénéficier de reconductions automatiques de son autorisation d'émettre. TF1 a signé les conventions et pris les engagements nécessaires afin de rester titulaire de son autorisation d'émettre jusqu'en 2022.

Par ailleurs, les filiales ou co-entreprises suivantes : LCI, Eurosport France, TMC et TF6, sont titulaires d'une autorisation de diffusion hertzienne numérique délivrée le 10 juin 2003 pour une durée de 10 ans.

35 Évènements postérieurs à la clôture

35-1. France 24

Le 12 février 2009, TF1 SA a finalisé avec la société AEF (Audiovisuel Extérieur de la France) la cession des actions France 24 qu'elle détenait et qui représentaient 50% du capital et des droits de vote. Cette cession génère une plus-value nette de d'environ 2 millions d'euros qui sera enregistrée dans les comptes du 1^{er} trimestre 2009.

35-2. Shopping à la une

Le 12 février 2009, Téléshopping SAS a finalisé la cession de la totalité des actions de sa filiale "Shopping à la une" à la société Initiatives et développements (I&D) en échange d'obligations remboursables en actions de sa propre filiale Global Technologies, pour un montant nominal de 2 millions d'euros.

Parallèlement, Téléshopping dispose du droit de revendre à I&D les obligations reçues ou les actions obtenues par conversion si certaines conditions, notamment de valorisation, ne sont pas remplies dans les prochaines années.

35-3. Réglementation

La loi relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision a été votée le 4 février 2009 et fait l'objet d'un recours devant le Conseil constitutionnel qui dispose, depuis, d'un délai maximum d'un mois pour rendre sa décision.

36 Périmètre de consolidation détaillé

SOCIÉTÉ	NATIONA- LITE	ACTIVITÉ	2008		2007	
			% CONTRÔLE (1)	MÉTHODE CONSOLI- DATION	% CONTRÔLE (1)	MÉTHODE CONSOLI- DATION
TF1 SA	Française	Diffusion de programmes audiovisuels		Société mère		Société mère
ANTENNES France						
TF1 PUBLICITÉ	Française	Régie publicitaire TF1	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 FILMS PRODUCTION	Française	Coproduction de films	100,00%	IG	100,00%	IG
TÉLÉSHOPPING	Française	Télé-achat	100,00%	IG	100,00%	IG
TV BREIZH	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
UNE MUSIQUE	Française	Edition musicale et phonographique	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 PUBLICITÉ PRODUCTION	Française	Spots publicitaires et bandes annonces	-	-	100,00%	IG
TF6	Française	Chaîne thématique	50,00%	IP	50,00%	IP
TF1 ENTREPRISES	Française	Télématique, droits dérivés	100,00%	IG	100,00%	IG
ALMA PRODUCTIONS	Française	Production de programmes	-	-	100,00%	IG
EUROSPORT France SA	Française	Commercialisation du programme Eurosport en France	100,00%	IG	100,00%	IG
EUROSHOPPING	Française	Import-export	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 DIGITAL	Française	Holding du pôle chaînes thématiques	100,00%	IG	100,00%	IG
E-TF1	Française	Création/diffusion services internet	100,00%	IG	100,00%	IG
LA CHAÎNE INFO	Française	Exploitation de La Chaîne Info	100,00%	IG	100,00%	IG
GLEM	Française	Production de programmes	100,00%	IG	100,00%	IG
BAXTER	Française	Edition musicale et phonographique	100,00%	IG	100,00%	IG
TF6 GESTION	Française	Gérante de TF6	50,00%	IP	50,00%	IP
SÉRIE CLUB	Française	Chaîne thématique	50,00%	IP	50,00%	IP
TOUT AUDIOVISUEL PRODUCTIONS	Française	Production de programmes	-	-	100,00%	IG
MONTE CARLO PARTICIPATIONS (2)	Française	Holding de TMC	50,00%	IP	50,00%	IP
TOP SHOPPING	Française	Distribution en magasins	100,00%	IG	100,00%	IG
LES NOUVELLES ÉDITIONS TF1	Française	Edition littéraire	51,00%	IG	51,00%	IG
ODYSSÉE	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
APHÉLIE	Française	Crédit-bail immobilier	100,00%	IG	100,00%	IG
YAGAN PRODUCTIONS	Française	Exploitation droits audiovisuels	-	-	100,00%	IG
TF1 HORS-MÉDIA	Française	Promotion hors-média	-	-	100,00%	IG
QUAI SUD	Française	Production de programmes	-	-	91,64%	IG
TFOU	Française	Chaîne thématique	-	-	100,00%	IG
HISTOIRE	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
USHUAIA TV	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
TELE MONTE CARLO (2)	Monégasque	Chaîne thématique	40,00%	IP	40,00%	IP
INFOSHOPPING	Française	Infomercials	99,99%	IG	99,99%	IG
SHOPPING A LA UNE	Française	Commerce en ligne	100,00%	IG	100,00%	IG
WAT	Française	Création/services internet	100,00%	IG	100,00%	IG
JET (Jeux Et Télévision)	Française	Chaîne thématique	-	-	100,00%	IG
TMC RÉGIE (2)	Française	Régie publicitaire TMC	40,00%	IP	40,00%	IP
1001 LISTES	Française	Création/services internet	97,19%	IG	95,32%	IG
JFG NETWORKS	Française	Création/services internet	35,03%	ME	26,00%	ME
SKY ART MEDIA	Etats-Unis	Publication presse	27,54%	ME	27,54%	ME
OUEST INFO	Française	Agence d'images d'actualités télévisées	100,00%	IG	100,00%	IG
ONE CAST	Française	Service de diffusion et de transmission audiovisuel	100,00%	IG	100,00%	IG
SF2J	Française	Éditeur de jeux de société	100,00%	IG	100,00%	IG
DOGAN TÉLÉSHOPPING	Turque	Télé-achat	50,00%	IP	50,00%	IP
DUJARDIN	Française	Éditeur de jeux de société	100,00%	IG	100,00%	IG
DUJARDIN INTERNATIONAL	Française	Éditeur de jeux de société	-	-	100,00%-	IG-
GROUPE AB	Française / Belge	Production, programmation et diffusion de programmes audiovisuels	33,50%	ME	33,50%	ME
GIE TF1 Acquisitions de droits	Française	Acquisitions / ventes de droits audiovisuels	100,00%	IG	-	-

SOCIÉTÉ	NATIONA- LITE	ACTIVITÉ	2008		2007	
			% CONTRÔLE (1)	MÉTHODE CONSOLI- DATION	% CONTRÔLE (1)	MÉTHODE CONSOLI- DATION
DISTRIBUTION						
TF1 EXPANSION	Française	Développement des techniques numériques	100,00%	IG	100,00%	IG
SACAS	Française	Développement des techniques numériques	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 SATELLITE	Française	Développement des techniques numériques	100,00%	IG	100,00%	IG
DROITS AUDIOVISUELS						
CIBY DROITS AUDIOVISUELS	Française	Exploitation droits audiovisuels	-	-	100,00%	IG
CIBY 2000	Française	Exploitation droits audiovisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
CIC	Française	Exploitation de droits vidéo	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 VIDÉO	Française	Exploitation de droits vidéo	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 INTERNATIONAL	Française	Exploitation droits audiovisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
TELEMA	Française	Production d'œuvres audiovisuelles	100,00%	IG	100,00%	IP
TCM DA	Française	Exploitation de droits audiovisuels	50,00%	IP	50,00%	IP
TCM GESTION	Française	Gérante de TCM DA	49,96%	IP	49,96%	IP
TF IMAGE 2	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
RÉGIE CASSETTE VIDÉO	Française	Exploitation de droits vidéo	-	-	100,00%	IG
ANTENNES INTERNATIONALES						
EUROSPORT SA	Française	Commercialisation du programme Eurosport hors France	100,00%	IG	100,00%	IG
EUROSPORT BV	Néerlandaise	Commercialisation aux Pays Bas du programme Eurosport	100,00%	IG	100,00%	IG
EUROSPORT TELEVISION LTD	Anglaise	Commercialisation au Royaume Uni du programme Eurosport	100,00%	IG	100,00%	IG
EUROSPORT TV AB	Suédoise	Commercialisation en Suède du programme Eurosport	100,00%	IG	100,00%	IG
EUROSPORT MEDIA GMBH	Allemande	Commercialisation en Allemagne du programme Eurosport	100,00%	IG	100,00%	IG
KIGEMA SPORT ORGANISATION LTD	Anglaise	Organisation de courses automobiles	100,00%	IG	100,00%	IG
SRW EVENTS LTD	Anglaise	Organisation de courses automobiles	100,00%	IG	100,00%	IG
EUROSPORT ITALIA	Italienne	Commercialisation en Italie du programme Eurosport	100,00%	IG	100,00%	IG
EUROSPORT ASIA LTD	Hong-Kong	Commercialisation en Asie du programme Eurosport	100,00%	IG	100,00%	IG
EUROSPORT MEDIA SA	Suisse	Commercialisation en Suisse du programme Eurosport	100,00%	IG	100,00%	IG
EUROSPORT SA SPAIN	Espagnole	Commercialisation en Espagne du programme Eurosport	100,00%	IG	100,00%	IG
EUROSPORT FINLAND	Finlande	Commercialisation en Finlande du programme Eurosport	100,00%	IG	100,00%	IG
APT EUROSPORTNEWS DISTRIBUTION LTD	Hong-Kong	Commercialisation en Asie du programme Eurosport	98,00%	IG	98,00%	IG
EUROSPORT NORVEGE AS	Norvégienne	Commercialisation en Norvège du programme Eurosport	100,00%	IG	100,00%	IG
EUROSPORT POLSKA	Polonaise	Commercialisation en Pologne du programme Eurosport	100,00%	IG	100,00%	IG
EUROSPORT DANMARK APS	Danoise	Commercialisation au Danemark du programme Eurosport	100,00%	IG	100,00%	IG
EUROSPORT EVENTS	Française	Organisation d'événements sportifs	100,00%	IG	100,00%	IG
SAILING ONE	Française	Organisation et promotion de courses de bateaux	34,00%	ME	34,00	ME
FRANCE 24	Française	Chaîne française d'information internationale en continu	50,00%	IP	50,00%	IP
FRANCE 24 ADVERTISING	Française	Règle publicitaire de France 24	50,00%	IP	50,00%	IP
ACTIVITÉS DIVERSES						
METRO FRANCE PUBLICATIONS (3)	Française	Éditeur de presse	34,30%	ME	34,30%	ME
TOP TICKETS (4)	Française	Éditeur de presse	39,18%	IP	45,00%	IP

(1) Il n'existe pas de différence significative entre le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt.

(2) Monte Carlo Participations, Télé Monte Carlo et TMC Régie : les dispositions de la convention du 6 juillet 2004 entre TF1 et Groupe AB ont conduit à organiser le contrôle conjoint de ces sociétés.

(3) Metro France Publications : les dispositions du pacte d'actionnaires du 14 novembre 2003 entre TF1 et Metro International S.A. conduisent à organiser le contrôle exclusif de Publications Metro France par Metro International, TF1 n'exerçant qu'une influence notable sur cette filiale détenue à 34,3%.

(4) Top Tickets : les dispositions de la convention du 22 mai 2007 entre TF1 et Artémis ont conduit à organiser le contrôle conjoint de cette société.

TF1 SA

COMPTES SOCIAUX
-NORMES FRANCAISES-

31 DECEMBRE 2008

BILAN SOCIAL (normes françaises)

(en millions d'euros)

ACTIF	BILAN AU 31.12.2008			31/12/2007 NET
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>				
Concessions et droits similaires	4,2	1,6	2,6	41,1
Marque	0,1	0,1	0,0	0,0
Fonds commercial	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres Immo. Incorporelles	0,6	0,6	0,0	0,0
Immo.Incorporelles en cours	0,5	0,0	0,5	0,0
Coproductions diffusables	9,9	0,0	9,9	15,0
Coproductions rediffusables	22,8	0,1	22,7	30,6
Coproductions en cours	8,4	1,5	6,9	8,0
	46,5	3,9	42,6	94,7
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>				
Terrains	0,0	0,0	0,0	0,0
Constructions	0,0	0,0	0,0	0,0
Installations techniques, matériels et outillages	86,4	66,6	19,8	15,9
Autres immo. corporelles	79,2	55,0	24,2	21,8
Immo. corporelles en cours	8,7	0,0	8,7	2,9
	174,3	121,6	52,7	40,6
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>				
Participations	1 257,0	222,6	1 034,4	1 011,2
Créances ratt. à des participations	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres titres immobilisés	0,1	0,0	0,1	0,1
Prêts	230,4	0,0	230,4	236,0
Autres	1,0	0,0	1,0	1,0
	1 488,5	222,6	1 265,9	1 248,3
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	1 709,3	348,1	1 361,2	1 383,6
<u>STOCKS ET EN COURS</u>				
Matières premières et autres approv	0,1	0,0	0,1	0,2
Marchandises	0,0	0,0	0,0	0,0
Droits de première diffusion	248,1	22,2	225,9	212,2
Droits rediffusables	356,2	139,1	217,1	222,8
Droits de diffusion en cours	0,3	0,0	0,3	0,5
	604,7	161,3	443,4	435,7
<u>AV / AC VERSES SUR COMMANDES</u>	212,8	1,1	211,7	206,3
<u>CREANCES</u>				
Créances clients et comptes ratt.	358,7	0,0	358,7	395,1
Autres créances	147,5	1,4	146,1	118,6
	506,2	1,4	504,8	513,7
<u>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</u>	0,4	0,2	0,2	0,0
<u>TRESORERIE</u>	538,2	1,4	536,8	525,6
<u>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</u>	5,8	0,0	5,8	5,5
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 868,1	165,4	1 702,7	1 686,8
<u>CHARG. A REPART/ PLUSIEURS EXERC</u>	0,4	0,0	0,4	0,6
<u>PRIME DE REMBT DES EMPRUNTS</u>	0,8	0,0	0,8	1,3
<u>ECART DE CONVERSION ACTIF</u>	0,1	0,0	0,1	0,0
TOTAL GENERAL	3 578,7	513,5	3 065,2	3 072,3

PASSIF	31/12/2008	31/12/2007
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital	42,7	42,7
Prime d'émission	3,8	3,8
Ecart de réévaluation	0,0	0,0
Réserve légale	4,3	4,3
Réserve de plus value à long terme	0,0	0,0
Autres réserves	835,0	819,0
Report à nouveau	105,4	99,1
Résultat de l'exercice	138,9	203,7
SITUATION NETTE	1 130,1	1 172,6
Subventions d'investissement	0,0	0,0
Provisions réglementées	34,6	43,5
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	1 164,7	1 216,1
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>		
	44,1	34,8
TOTAL DES PROVISIONS	44,1	34,8
<u>DETTES</u>		
Autres emprunts obligataires	503,0	505,1
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	4,1	120,0
Emprunts et dettes financières divers (2)	550,1	339,1
Avances et acomptes recus sur commandes en cours	0,0	0,0
Dettes fournisseurs	403,7	402,3
Dettes fiscales et sociales	148,9	179,0
Dettes sur immobilisations	4,4	59,2
Dettes diverses	240,3	213,3
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1,7	3,1
TOTAL DES DETTES	1 856,2	1 821,1
ECART DE CONVERSION PASSIF	0,2	0,3
TOTAL GENERAL	3 065,2	3 072,3

(1) Dont concours banc. cour. et soldes créditeurs

0,0 0,0

(2) Dont comptes courants Intragroupe

550,1 339,0

COMPTE DE RESULTAT SOCIAL (normes françaises)

	2008	2007
	12 MOIS	12 MOIS
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Recettes de Publicité liées à l'antenne	1 568,3	1 637,2
Ventes de prestations techniques	4,9	5,1
Divers	4,9	9,1
<i>Montant net du chiffre d'affaires</i>	<i>1 578,1</i>	<i>1 651,4</i>
Production stockée	(0,8)	(0,7)
Production immobilisée	5,0	0,0
Subvention d'exploitation	0,0	0,0
Reprises sur amortissements et provisions	67,9	71,3
Transferts de charges	106,2	99,7
Autres produits	2,7	2,9
Total	1 759,1	1 824,6
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	695,5	622,6
Variation de stock	(28,1)	6,5
Autres achats et charges externes	452,0	447,7
Impôts, taxes et versements assimilés	106,4	109,6
Salaires et traitements	135,3	126,7
Charges sociales	54,2	57,1
Dotations aux amortissements et aux provisions		
- amortissements des coproductions diffusées	21,6	40,0
- amortissements des autres immobilisations	12,9	10,7
- amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,2	0,2
- provisions / immo. incorp. & actif circulant	81,0	75,2
- provisions pour risques et charges	7,1	4,2
Autres charges	70,0	81,8
Total	1 608,1	1 582,3
RESULTAT D'EXPLOITATION	151,0	242,3
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice sur opérations faites en commun	0,0	0,0
Perte sur opérations faites en commun	0,0	0,0
Total	0,0	0,0
RESULTAT FINANCIER		
Produits financiers	138,3	98,3
Charges financières	134,6	70,3
Total	3,7	28,0
RESULTAT COURANT	154,7	270,3
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,1	0,3
Produits exceptionnels sur opérations en capital	60,9	36,9
Reprises sur provisions	11,6	23,8
Total	72,6	61,0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,0	0,0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	58,7	40,1
Dotations aux amortissements et aux provisions	2,9	7,5
Total	61,6	47,6
RESULTAT EXCEPTIONNEL	11,0	13,4
RESULTAT AVANT IMPOT ET PARTICIPATION	165,7	283,7
PARTICIPATION DES SALARIES AUX FRUITS DE L'EXPANSION	3,6	8,0
IMPOT SUR LES SOCIETES	23,2	72,0
BENEFICE NET	138,9	203,7

TABLEAU DE FINANCEMENT SOCIAL EN FLUX DE TRESORERIE

(Normes Françaises)

TABLEAU DE FINANCEMENT		en millions d'euros	
EN FLUX DE TRESORERIE	12/2008	12/2007	
1- OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat de l'exercice	138,9	203,7	
Amortissements et provisions (1) (2)	48,0	1,2	
Subvent. d'investis. rapportées au compte de résultat	0,0	0,0	
Plus ou Moins-values sur cessions d'immobilisations	(16,6)	(7,8)	
Capacité d'autofinancement	170,3	197,1	
Variations du BFR exploitation			
- Acquisition de coproductions (2)	(7,6)	(18,1)	
- Amortissements et provisions des coproductions (2)	11,2	23,1	
- Stocks	(7,8)	30,0	
- Créances d'exploitation	6,4	(19,8)	
- Dettes d'exploitation	(3,3)	27,0	
- Charges à répartir	0,0	0,0	
- Avances nettes en provenance des tiers	(5,4)	2,6	
FLUX TRESORERIE PROVENANCE EXPLOITATION	163,8	241,9	
2 - OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
- Acquisitions d'immo. corpo. / incorpo. (1) (2)	(27,2)	(59,0)	
- Cessions d'immo. corpo. / incorpo. (1) (2)	40,7	1,8	
Trésorerie nette affectée aux acq. / cess. financières			
- Acquisitions de participations financières	(45,8)	(239,0)	
- Cessions de participations financières	17,3	32,8	
Créances / Dettes sur immobilisations	(54,8)	40,0	
Variations nettes autres immo. financières	5,6	4,7	
TRESORERIE AFFECTEE AUX INVESTISSEMENTS	(64,2)	(218,7)	
3- OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation des capitaux propres	0,0	0,0	
Réduction des capitaux propres	0,0	(9,7)	
Augmentation des dettes financières	93,1	228,5	
Réduction des dettes financières	0,0	0,0	
Dividendes mis en paiement	(181,4)	(181,8)	
TRESORERIE RESULTANT DU FINANCEMENT	(88,3)	37,0	
VARIATION GLOBALE DE LA TRESORERIE	11,3	60,2	
Trésorerie au début de l'exercice	525,6	465,4	
Variations de la trésorerie	11,3	60,2	
Trésorerie à la clôture de l'exercice	536,9	525,6	

(1) Hors parts de coproductions de programmes

(2) En vue de donner une représentation économique des flux de trésorerie comparable à celle des comptes consolidés, l'acquisition, la consommation, la cession et la réforme des parts de coproductions de programmes, qui figurent dans les comptes sociaux en valeurs immobilisées, ont été intégrées aux variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation.

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

1. FAITS MARQUANTS

Aucun évènement significatif ayant un impact sur les comptes de la société n'est survenu au cours de l'exercice 2008.

Concernant l'exercice 2007, la société avait fait l'acquisition de 33,5% du groupe AB pour un montant de 230 millions d'euros (cf annexe 2007).

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, de régularité et de sincérité afin de donner une image fidèle de patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1 Comparabilité des comptes

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice 2008.

2.2 Immobilisations incorporelles

2.2.1 Principes généraux

Afin de sécuriser la grille de programmes pour les années futures, la société souscrit des contrats fermes d'acquisition de parts de production de programmes en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes correspondants.

Les parts de production des programmes sont portées en immobilisations incorporelles à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts.

Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en acomptes fournisseurs.

Les programmes acquis pour une diffusion unique sont amortis à 100% lors de la diffusion.

Lorsque les programmes acquis prévoient 2 diffusions ou plus, ils sont amortis de la manière suivante selon le type de programmes :

	Type de programme		
	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Dessins animés	Autres programmes
- 1ère diffusion	80%	50%	100%
- 2 ^{ème} diffusion	20%	50%	

Les « autres programmes » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'Information et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné comportant une part de coproduction ne sera pas diffusé. Cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par le management.

2.2.2 Coproductions diffusables

Les parts de coproduction de programmes qui n'ont pas fait l'objet d'un premier passage à l'antenne sont comptabilisées sur la base de leur coût d'acquisition sous cette rubrique.

2.2.3 Coproductions rediffusables

Les parts de coproduction des programmes déjà diffusés une première fois et pour lesquels une ou plusieurs rediffusions sont encore possibles, sont enregistrées dans le compte "coproductions rediffusables" pour une valeur égale à 20 % ou à 50 % de leur coût d'acquisition en fonction de la nature du programme (fictions, dessins animés, autres) ou pour leur valeur contractuelle.

2.2.4 Coproductions en cours

Les œuvres littéraires n'ayant pas encore donné lieu à une mise en production figurent sous cette rubrique. Les montants enregistrés correspondent aux sommes versées à la date de clôture. Les montants contractuels des versements restant à effectuer figurent en engagements hors bilan.

2.3 Immobilisations corporelles

Les caractéristiques des plans d'amortissement peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous :

Installations techniques	Mode linéaire	3 à 7 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire	2 à 10 ans

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le coût d'achat et les frais accessoires. Quand leur valeur d'utilité, déterminée en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité de la filiale concernée est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée et complétée le cas échéant par une provision pour dépréciation des comptes courants et une provision pour risques et charges.

2.5 Stocks et en cours

2.5.1 Principes généraux

Afin de sécuriser la grille de programmes pour les années futures, outre les contrats d'acquisition de parts de production, la société souscrit des contrats fermes d'acquisition de droits de diffusion de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes correspondants.

Les droits de diffusion de programmes sont entrés en stock à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts.

Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en acomptes fournisseurs.

Les programmes acquis pour une diffusion unique sont consommés à 100% lors de la diffusion.

Lorsque les programmes acquis prévoient 2 diffusions ou plus, ils sont consommés selon les modalités suivantes :

- Pour les programmes non valorisés individuellement dans les contrats, la règle est la suivante :

	Type de programme		
	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Films, téléfilms, séries, dessins animés	Autres programmes
- 1ère diffusion	80%	50%	100%
- 2ème diffusion	20%	50%	

- Pour les programmes valorisés individuellement dans les contrats : la consommation reflète le prix unitaire contractuel.

Les « autres programmes » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'Information, et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Une provision pour dépréciation est constituée :

- dès lors qu'il est probable qu'un programme donné ne sera pas diffusé (Cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par le management),
- si la valeur du droit de rediffusion contractuelle est supérieure à la valeur qui lui serait attribuée selon les règles utilisées en l'absence de valorisation individuelle dans le contrat.

2.5.2 Droits de première diffusion

Les droits ouverts non diffusés qui n'ont pas fait l'objet d'un premier passage à l'antenne sont comptabilisés sous cette rubrique sur la base de leur coût d'acquisition ou de leur coût global de production (coûts directs augmentés des frais indirects liés à la production hors coûts d'emprunts comptabilisés en charge).

2.5.3 Droits de diffusion rediffusables

Les droits pour lesquels une ou plusieurs rediffusions sont possibles, sont enregistrés dans le compte "droits de diffusion rediffusables" pour une valeur égale à 50 % ou 20 % de leur coût d'acquisition en fonction de la nature du programme (fictions, dessins animés, autres) ou pour leur valeur contractuelle.

2.6 Créances clients

Les créances qui font actuellement l'objet d'une action contentieuse sont provisionnées à hauteur de 100 % de leur montant hors taxes.

De plus, les risques de non recouvrement ont été couverts par voie de provisions pour risques, selon les modalités suivantes :

- 100 % de leur montant hors taxes pour les créances antérieures au 1er janvier 2006
- 50 % de leur montant hors taxes pour les créances nées entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2006.

Les risques sur les créances nées postérieurement au 31 décembre 2006 et non recouvrées au 31 décembre 2008 ne sont pas significatifs.

2.7 Trésorerie

La société gère de façon centralisée la trésorerie du groupe. Les comptes courants de trésorerie débiteurs sont classés en Trésorerie en cohérence avec les comptes courants de trésorerie créditeurs qui figurent en Emprunts et dettes financiers divers.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au prix d'acquisition.

2.8 Subventions d'investissement

Les subventions, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont reprises au compte de résultat au rythme des amortissements des immobilisations correspondantes.

2.9 Provisions règlementées

Cette rubrique comprend essentiellement les amortissements dérogatoires sur les parts coproductions de programmes non encore diffusées, calculés à partir du premier jour du mois suivant la date de fin de tournage, selon les règles définies par la Direction Générale des Impôts le 3 juillet 1970, soit en pourcentage mensuel :

- 1er mois	20 %
- 2ème mois	15 %
- 3ème au 9ème mois	5 %
- 10ème au 24ème mois	2 %

2.10 Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressource ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

2.10.1 Indemnités de fin de carrière

L'engagement de retraite de TF1 est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives. Il est calculé selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière et fait l'objet d'une provision pour risques et charges, déduction faite des sommes portées à un fonds d'assurance.

2.10.2 Congés d'ancienneté

Des jours de congés supplémentaires sont attribués aux salariés en fonction de leur ancienneté dans l'entreprise. La charge correspondant à l'acquisition de ces droits à congés est calculée en tenant compte de l'ancienneté dans l'entreprise, du salaire à la date de consommation des droits et du taux de rotation du personnel. Elle est actualisée et fait l'objet d'une provision pour risques et charges.

2.10.3 Autres provisions pour risques et charges

Elles comprennent principalement les provisions pour litiges et sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la clôture. Elles incluent notamment les

charges relatives aux contentieux de nature sociale et fiscale. Le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société estime que la prise en compte du bien fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable. La part des redressements qui ne fait pas l'objet de contentieux est enregistrée en dette dès que le montant est connu.

2.11 Publicité

Les ventes d'espace publicitaire sont constatées en chiffre d'affaires lorsque la publicité ou le spot publicitaire correspondant est diffusé. Elles sont égales aux ventes d'espace publicitaire facturées aux annonceurs par TF1 Publicité diminuée de sa commission de régie.

2.12 Engagements hors bilan

Les engagements de transport d'images recouvrent les redevances à verser au fournisseur du service de télédiffusion jusqu'à l'échéance du contrat.

Les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux ou de baux figurent en engagements hors bilan.

Les lignes de crédit confirmées auprès des banques, non utilisées à la date de clôture des comptes, figurent en engagements hors bilan.

2.13 Instruments financiers

Le groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et de change. La politique du groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts à l'exception des primes sur options de change et de taux comptabilisées en résultat au moment de leur paiement.

3 Notes sur le bilan

3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de parts de coproduction de programmes ; le détail de leurs variations figure dans le tableau ci-dessous :

en millions d'euros	2008	2007
Coproductions en cours	9,5	12,2
Coproductions diffusables	15,0	29,6
Coproductions rediffusables	30,7	35,2
VALEUR COPRODUCTIONS AU 1^{er} JANVIER	55,2	77,0
Investissements	20,3	31,4
Consommations 1re diffusion	(17,1)	(37,2)
Consommations 2e diffusion	(4,4)	(2,7)
Consommations totales au titre de la diffusion	(21,5)	(39,9)
Droits échus	(4,0)	(3,0)
Réformes et abandons	(5,7)	(8,0)
VNC reventes	(2,9)	(2,3)
Diminutions	(34,2)	(53,2)
VALEUR COPRODUCTIONS AU 31 DECEMBRE	41,1	55,2
La ventilation des parts de coproduction est la suivante :		
Coproductions en cours	8,4	9,5
Coproductions diffusables	9,9	15,0
Coproductions rediffusables	22,8	30,7
Total	41,1	55,2
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		
Au 1 ^{er} janvier	1,6	1,7
Dotation	0,1	0,1
Reprise	(0,1)	(0,2)
Au 31 décembre	1,6	1,6

Au 31 décembre 2008, le risque de non diffusion des programmes comportant une part de coproduction s'élève à 17,7 millions d'euros dont :

- 1,6 million d'euros est couvert par voie de dépréciation d'actif
- 16,1 millions d'euros sont couverts par des provisions réglementées déjà constituées, selon les modalités décrites au paragraphe 2.9.

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de parts de production de programmes est le suivant :

en millions d'euros	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total 2008	Rappel 2007
Parts de production	10,3	2,6	3,8	16,7	13,3

3.2 Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice, relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants, peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

en millions d'euros				
Valeurs brutes	01.01.08	Augmentations	Diminutions	31.12.08
Installations techniques et matériels	79,2	10,4	3,2	86,4
Autres immobilisations	72,8	8,5	2,1	79,2
Immobilisations en cours	2,9	6,2	0,4	8,7
Total	154,9	25,1	5,7	174,3
Amortissements	01.01.08	Dotations	Reprises	31.12.08
Installations techniques et matériels	63,4	6,3	3,1	66,6
Autres immobilisations	50,9	6,1	2,0	55,0
Total	114,3	12,4	5,1	121,6

3.3 Immobilisations financières

Ce poste s'analyse de la façon suivante :

en millions d'euros	Titres de participation	Autres titres immobilisés	Prêts	Autres	Total
Valeurs brutes					
Au 31 décembre 2007	1 209,7	0,1	236,0	1,0	1 446,8
Augmentations					
Augmentation capital Wat	7,0				7,0
Augmentation capital Glem	10,0				10,0
Augmentation capital TF1 Mobile	2,5				2,5
Acquisition et augmentation capital JFG Networks	1,3				1,3
Augmentation Top Tickets	2,2				2,2
Augmentation capital TF1 Digital	25,0				25,0
Prêts Aphélie			4,4		4,4
Diminutions					
Cession titres Mercury	(0,2)				(0,3)
Cession titres Top Tickets	(0,2)				(0,2)
Cession titres Alma	(0,1)				(0,1)
Cession titres TAP	(0,1)				(0,1)
Cession titres Yagan et TPP	(0,1)				
Prêts Aphélie			(10,0)		(10,0)
Au 31 décembre 2008	1257,0	0,1	230,4	1,0	1488,5
Provisions pour dépréciation					
Au 31 décembre 2007	198,5				198,5
Dotation	38,1				38,1
Reprise	14,0				14
Au 31 décembre 2008	222,6				222,6
Valeurs nettes au 31 décembre 2008	1034,4	0,1	230,4	1,0	1265,9

La rubrique Prêts est composée pour l'essentiel de :

- un prêt participatif de 64,9 millions d'euros (dont 31,0 millions d'euros de valeur nominale) consenti à la société Aphélie. Après capitalisation des intérêts jusqu'en 2009, ce prêt pourra permettre de lever l'option d'achat de l'immeuble loué en crédit bail, selon les modalités décrites au paragraphe 5.1,
- un prêt à long terme consenti à la société Aphélie par TF1 (prêt racheté à un pool de banques le 31/03/2000) (valeur résiduelle au 31.12.2008 : 5,3 millions d'euros),
- un prêt consenti à la société Eurosport (valeur résiduelle au 31.12.2008 : 160,0 millions d'euros).

3.4 Stocks et en cours

Ce poste est essentiellement composé des droits de diffusion non consommés et se répartit de la manière suivante :
en millions d'euros

<i>Libellés</i>	Achats de droits	Production interne	Total 2008	Rappel 2007
Droits de première diffusion	234,2	1,0	235,2	257,6
Droits de rediffusions	341,6		341,6	326,3
Droits de diffusion en cours		0,5	0,5	0,6
STOCK AU 1 ^{er} JANVIER	575,8	1,5	577,3	584,5
Achats	695,0	338,4	1033,4	969,5
Consommations 1 ^{re} diffusion	(542,5)	(336,8)	(879,3)	(857,1)
Consommations 2 ^{eme} diffusion	(63,4)		(63,4)	(56,4)
Consommations totales au titre de la diffusion	(605,9)	(336,8)	(942,7)	(913,5)
Droits échus	(43,3)		(43,3)	(40,2)
Réformes et abandons	(12,4)	(2,4)	(14,8)	(19,6)
Reventes	(5,3)		(5,3)	(3,4)
Consommations totales	(666,9)	(339,2)	(1006,1)	(976,7)
STOCK AU 31 DECEMBRE	603,9	0,7	604,6	577,3
VARIATION DE STOCK	28,1	(0,8)	27,3	(7,2)

La ventilation du stock est la suivante :

Droits de première diffusion	247,7	0,4	248,1	235,3
Droits de rediffusions	356,2		356,2	341,5
Droits de diffusion en cours		0,3	0,3	0,5
TOTAL	603,9	0,7	604,6	577,3

PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Au 1 ^{er} Janvier	141,5	0,3	141,8	119,0
Transfert	0,4		0,4	0,0
Dotation	81,0		81,0	74,0
Reprise	(61,9)		(61,9)	(51,2)
Au 31 décembre	161,0	0,3	161,3	141,8

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :

en millions d'euros	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total 2008	Rappel 2007
Programmes et droits de télédiffusion	498,9	733,8	50,9	1 283,6	1 285,1
Droits de retransmissions sportives	143,3	282,2	52,0	477,5	568,1
Total	642,2	1 016,0	102,9	1 761,1	1 853,2

La partie de ces contrats libellée en devises est la suivante : 276,3 millions d'euros en US dollars et 18,8 millions d'euros en livres sterling.

3.5 Avances et acomptes versés sur commandes

Cette rubrique est essentiellement constituée d'acomptes versés sur des achats de droits de diffusion de programmes pour 139,6 millions d'euros et d'acomptes versés sur des achats de droits de retransmissions sportives pour 69,4 millions d'euros.

3.6 Créances

3.6.1 Créances clients et comptes rattachés

TF1 Publicité, mandataire de TF1 SA, vend aux annonceurs des espaces publicitaires. A ce titre, TF1 Publicité perçoit une commission indexée sur le chiffre d'affaires réalisé. Au 31 décembre 2008, le solde des créances dues par TF1 Publicité à TF1 SA, net des rabais commerciaux restant à accorder figurant dans le poste Dettes diverses, s'élève à 109,0 millions d'euros.

Au 31 décembre 2007, ces créances s'élevaient à 167,9 millions d'euros.

3.6.2 Autres créances

Cette rubrique est essentiellement constituée d'une créance d'impôt sur les sociétés 2008 de 43,7 millions d'euros, de créances relatives à la TVA pour 65,1 millions d'euros et de comptes courants des filiales pour 27,3 millions d'euros.

3.6.3 Provisions pour dépréciation des créances

en millions d'euros

	01.01.2008	Transfert	Dotation	Reprise	31.12.2008
Avances et acomptes	1,5	(0,4)			1,1
Créances clients	0,0				0,0
Autres créances	1,4				1,4
Total	2,9	(0,4)			2,5

3.6.4 Echéances des créances

en millions d'euros

	A moins d'un an	A plus d'un an et à moins de cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Actif immobilisé	70,2	161,0	0,2	231,4
Actif circulant (1)	1034,2	7,6	0,0	1 041,8
Total	1 104,4	168,6	0,2	1 273,2

(1) hors avances et acomptes versés sur commandes

3.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Ces postes s'analysent de la façon suivante :

en millions d'euros

Valeurs brutes	2008	2007
Valeurs mobilières de placement	0,4	0,0
Dépôts bancaires et mouvements de fonds	1,1	2,8
Comptes courants de trésorerie débiteurs	532,9	534,5
Caisses	0,4	0,4
Intérêts courus à recevoir	3,8	2,0
Disponibilités	538,2	539,7
Total	538,6	539,7
Provisions des comptes courants et VMP		
Au 1 ^{er} Janvier	14,1	4,2
Dotation	0,2	10,3
Reprise	(12,7)	(0,4)
Au 31 décembre	1,6	14,1
Valeurs nettes	537,0	525,6

Au 31 décembre 2008, les valeurs mobilières de placement sont constituées de 14 625 actions TF1 qui ont fait l'objet d'une dépréciation pour 0,2 million d'euros.

3.8 Charges constatées d'avance

Ce poste s'élève à 5,8 millions d'euros au 31 décembre 2008 (5,5 millions d'euros en 2007).

3.9 Capitaux propres

Le capital est divisé en 213 410 492 actions ordinaires de 0,2 Euro entièrement libérées.

Les mouvements de l'exercice peuvent être décrits dans le tableau ci-dessous :

en millions d'euros	01.01.08	Affectation du résultat (AGO 17.04.08)	Autres mouvements		31.12.08
			Augmentation	Diminution	
Capital	42,7	-			42,7
Prime d'émission	3,8	-			3,8
Réserve légale	4,3	-	-	-	4,3
Report à nouveau	99,1	6,3	-	-	105,4
Autres réserves	819,0	16,0	-	-	835,0
Résultat de l'exercice	203,7	(203,7)	138,9	-	138,9
Sous total	1 172,6	(181,4)	138,9		1 130,1
Provisions réglementées	43,5	-	2,7	(11,6)	34,6
Total	1 216,1	(181,4) ⁽¹⁾	141,6	(11,6)	1 164,7
Nombre d'actions	213 410 492				213 410 492

(1) Dividendes payés à partir du 30 avril 2008

3.10 Provisions pour risques et charges

Constituées selon les modalités indiquées à la note 2-10 ces provisions ont évolué comme indiqué ci-dessous :

En millions d'euros	01.01.08	Dotations	Reprises		31.12.08
			pour utilisation	pour non utilisation	
Provisions pour litiges	10,6	2,6	0,1	0,1	13,0
Provisions relatives aux sociétés apparentées	1,0	8,5	0,8		8,7
Provisions pour non recouvrement des clients	2,7				2,7
Provisions pour indemnités de fin de carrière	16,0	3,4	3,5	0,9	15,0
Provisions pour congés d'ancienneté	4,5	1,0	0,4	0,4	4,7
Total	34,8	15,5	4,8	1,4	44,1

La provision pour non recouvrement des clients comprend essentiellement la quote-part TF1 du risque de non recouvrement d'une créance détenue par TF1 Publicité.

Les provisions relatives aux sociétés apparentées correspondent à la quote-part de TF1 dans les résultats des filiales constituées en société de personnes.

Le montant de la provision pour indemnités de fin de carrière de 15,0 millions d'euros est égal à la valeur actualisée des obligations de 18,7 millions d'euros diminuée de la juste valeur des actifs du régime de 3,7 millions d'euros. Les principales hypothèses de calcul de la valeur actualisée des obligations sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3,66%
- taux d'augmentation des salaires : 2,00%
- âge de départ à la retraite : 60 ans.

Aucun passif éventuel significatif (litiges susceptibles d'occasionner une sortie éventuelle de ressources) n'a été identifié à la date d'arrêté des comptes.

3.11 Dettes

3.11.1 Emprunts obligataires

En novembre 2003, TF1 a émis un emprunt obligataire portant sur un montant de 500 millions d'euros remboursable au pair in fine dans 7 ans (2010). Son coupon s'élève à 4,375 %.

3.11.2 Emprunts auprès des établissements de crédits

Les intérêts courus sur les swaps souscrits par la société figurent dans ce poste pour un montant de 4,0 millions d'euros. La société possède une possibilité de tirages confirmés sur diverses banques d'un montant de 1 021 millions d'euros, tirages non utilisés au 31 décembre 2008, auxquels s'adosse un droit de tirage non confirmé auprès de Bouygues Relais classé en Emprunts et dettes financières divers.

3.11.3 Emprunts et dettes financières divers

Les placements de trésorerie des filiales, effectués dans le cadre de conventions de trésorerie, sont comptabilisés dans ce poste pour 353,1 millions d'euros (339,0 millions d'euros en 2007).

Le tirage effectué chez Bouygues s'élève à 197,0 millions d'euros au 31 décembre 2008.

3.11.4 Dettes diverses

Le poste comprend essentiellement des avoirs et dégressifs à accorder à TF1 Publicité pour 218,5 millions d'euros (194,7 millions d'euros en 2007).

3.11.5 Echéances des dettes

en millions d'euros

	A moins d'un an	A plus d'un an et à moins de cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Emprunt obligataire	3,0	500,0		503,0
Autres dettes	1 154,5	197,0		1 351,5
Total	1 157,5	697,0		1 854,5

3.11.6 Etat des charges à payer et des produits à recevoir

en millions d'euros

ACTIF		PASSIF	
Créances d'exploitation	9,7	Dettes d'exploitation	107,7
		Dettes fiscales et sociales	47,9
		Dettes sur immobilisations	1,4
		Dettes diverses	218,8

4 Notes sur le compte de résultat

4.1 Chiffre d'affaires

Les recettes publicitaires figurent en produits pour 1 568,3 millions d'euros (1 637,2 millions d'euros en 2007).

4.2 Achats de matières premières, autres approvisionnements et variation de stocks

Ce poste comprend intégralement les consommations de droits de diffusion pour 666,9 millions d'euros (628,2 millions d'euros en 2007). Se reporter au paragraphe 3-4.

4.3 Autres achats et charges externes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de leur mission légale s'élève à 0,4 million € en 2008.

4.4 Impôts et taxes

Ce poste enregistre principalement la contribution au compte de soutien au cinéma pour un montant de 87,3 millions d'euros en 2008 contre 90,3 millions d'euros en 2007.

4.5 Salaires et traitements

Les cachets et piges concourent à ce poste pour 2,9 millions d'euros (3,4 millions d'euros en 2007) sur un total de 135,3 millions d'euros (126,7 millions d'euros en 2007).

4.6 Charges sociales

La charge relative à l'abondement mis en place dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise figure dans ce poste pour un montant de 4,1 millions d'euros (4,7 millions d'euros en 2007).

4.7 Autres charges

Les versements aux sociétés d'auteurs figurent dans ce poste pour un montant de 63,6 millions d'euros en 2008 (66,4 millions d'euros en 2007).

4.8 Transferts de charges

Dans ce poste figurent principalement le remboursement des coûts engagés par TF1 pour le compte de ses filiales.

4.9 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

en millions d'euros	2008	2007
Dividendes et remontée résultats sociétés transparentes	42,8	38,2
Intérêts nets versés	(7,7)	(2,4)
Provisions pour dépréciation des titres (1)	(24,0)	2,5
Provisions pour dépréciation des comptes courants	1,7	(9,9)
Autres provisions	(7,8)	(0,8)
Ecart de change	(1,2)	(1,1)
Produits sur cessions de VMP	0,3	1,9
Amortissement des primes de remboursement des obligations	(0,4)	(0,4)
Net	3,7	28,0

(1) se reporter au paragraphe 3-3

Le poste Autres provisions inclut notamment les provisions destinées à couvrir les pertes des filiales en sociétés de personnes.

Concernant les sociétés liées, les intérêts versés s'élèvent à 12,4 millions d'euros et les intérêts reçus à 34,4 millions d'euros en 2007 (respectivement 11,3 millions d'euros et 31,7 millions d'euros en 2007).

4.10 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

en millions d'euros	2008	2007
Réformes de programmes et moins-values réalisées sur cessions	(9,8)	(11,0)
Dotations nettes de provisions (amortissement dérogatoire compris)	8,9	16,3
Plus ou moins-values sur cessions immobilisations financières	16,5	7,8
Mali sur rachat d'actions TF1	(4,5)	
Divers	(0,1)	0,3
Net	11,0	13,4

4.11 Impôt sur les sociétés

Ce poste se décompose comme suit :

en millions d'euros	2008	2007
Impôt	(34,2)	(92,4)
Boni d'intégration fiscale	11,0	20,4
Impôt sur les sociétés	(23,2)	(72,0)

Le produit d'impôt relatif au résultat exceptionnel est de 1,9 million d'euros.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1989. Les conventions d'intégration fiscale prévoient que l'imposition des sociétés intégrées est identique à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Le périmètre d'intégration fiscale comprend 47 sociétés en 2008 contre 48 en 2007.

L'écart entre le taux d'impôt théorique de 34,43% et le taux apparent de 14,3% résulte essentiellement des produits non fiscalisés sur 2008 (principalement les dividendes et les plus ou moins values à long terme) et des économies d'impôt dans l'intégration fiscale des déficits des sociétés intégrées.

4.12 Fiscalité différée

en millions d'euros	Accroissement futur d'impôt	Allègement futur d'impôt
Provisions réglementées	11,60	-
Participation, congés payés, contribution sociale de solidarité, provisions pour indemnités de fin de carrière et congés d'ancienneté.	-	12,33

5 Autres informations

5.1 Engagements hors bilan

Ils se ventilent au 31 décembre 2008, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

en millions d'euros

Engagements donnés	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total 2008	Rappel 2007
Crédit-bail immobilier	9,7			9,7	28,9
Contrats de location simple	15,4	61,5	59,1	136,0	92,5
Contrats de transport d'images	64,2	79,4	2,2	145,8	189,3
Garanties	1,5	32,3	15,3	49,1	50,7
Divers (1)	7,1	31,8		38,9	48,0
Total	97,9	205,0	76,6	379,5	409,4

en millions d'euros

Engagements reçus	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total 2008	Rappel 2007
Crédit-bail immobilier	9,7			9,7	28,9
Contrats de location simple	15,4	61,5	59,1	136,0	92,5
Contrats de transport d'images	64,2	79,4	2,2	145,8	189,3
Lignes de crédit confirmées	83,0	740,5		823,5	835,5
Divers (2)		7,4		7,4	0,7
Total	172,3	888,8	61,3	1 122,4	1 146,9

(1) Les engagements donnés divers comprennent notamment :

- la contribution financière pour un montant de 29,7 millions d'euros au GIP France Télé Numérique dont la mission est d'assurer la mise en œuvre de l'extinction de la télévision analogique ,
- la juste valeur de deux swaps de 150 millions d'euros et d'un swap de 100 millions d'euros (se reporter à la note 5-2-2) pour un montant de 5,5 millions d'euros,
- la juste valeur des instruments financiers de change (se reporter à la note 5-2-1) pour un montant de 3,3 millions d'euros.

(2) Les engagements reçus divers comprennent la juste valeur d'un swap de 300 millions d'euros (se reporter à la note 5-2-2) pour un montant de 7,4 millions d'euros.

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par la société TF1 au 31 décembre 2008.

Engagements du Groupe au titre du contrat de crédit-bail immobilier :

En juin 1994, TF1 a pris en crédit-bail auprès du GIE Aphélie, l'immeuble qu'elle occupe depuis 1992, 1, quai du Point du Jour à Boulogne. Ce contrat, d'une durée de 15 ans, porte sur un montant de 164,6 millions d'euros (hors frais financiers), soit :

- terrain	45,7 millions d'euros
- immeuble	57,9 millions d'euros
- équipements	61,0 millions d'euros

Depuis le 30 juin 2001, TF1 a la possibilité de se porter acquéreur de l'ensemble immobilier à sa valeur nette comptable. Ce crédit-bail se substitue au bail commercial de 12 ans qui liait TF1 et le GAN.

Valeur d'origine	164,6
Redevances versées (1)	196,7
- cumul antérieur	177,8
- exercice	18,9
Dotations "théoriques" aux amortissements (2)	95,9
- cumul antérieur	93,5
- exercice	2,4
Loyers futurs prévisionnels restants (3)	
- à moins d'un an	9,7
- à plus d'un an et moins de 5 ans	
- à plus de 5 ans	
Valeur nette comptable de l'immeuble en fin de contrat	67,1

(1) Dont capital remboursé : 90,3 millions d'euros.

(2) Dotations qui auraient été comptabilisées si les biens avaient été acquis par la société.

(3) Loyers calculés sur la base d'un taux d'intérêt théorique de 6,25% pour les échéances dont le taux n'est pas connu à ce jour.

5.2 Utilisation des instruments financiers de couverture

5.2.1 Couverture du risque de change

Compte tenu de ses règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères, TF1 utilise des contrats d'achat et de vente à terme de devises et des opérations de swaps pour se prémunir des variations de cours. Ces opérations de couverture, traitées sur le marché des changes, couvrent la majeure partie des échéances 2009 des contrats signés au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2008, la contre-valeur du montant global de ces encours s'élève à 62,3 millions d'euros dont :

- 51,0 millions d'euros d'achats à terme (12,6 constitués en GBP ; 38,4 constitués en US dollars)
- 11,3 millions d'euros de swaps de change (1,1 constitués en GBP ; 10,2 constitués en US dollars).

5.2.2 Couverture du risque de taux

Dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux du groupe, celle-ci étant explicitée dans l'annexe des comptes consolidés de TF1 au 31 décembre 2008, TF1 a souscrit :

- un swap de taux de 300 millions d'euros en 2003 ; échéance 2010
- deux swaps de taux de 150 millions d'euros chacun en 2008 ; échéance novembre 2009
- un swap de taux de 100 millions d'euros en 2008 ; échéance février 2010
- trois caps de 50 millions d'euros chacun en 2006, arrivés à échéance en novembre 2008.

L'impact net des opérations de couverture de risque de taux au 31 décembre 2008 correspond à une charge financière de 0,3 million d'euros.

5.3 Effectifs

A la clôture de l'exercice la situation des effectifs, selon les normes de la convention collective de la communication et de la production audiovisuelle, se répartissait comme ci-dessous :

	2008	2007	2006
Collège 1 – Employés	13	16	20
Collège 2 – Agents de maîtrise	415	445	454
Collège 3 – Cadres	891	867	817
Collège 4 – Journalistes	217	245	249
Total	1 536	1 573	1 540

5.4 Rémunération des dirigeants

La rémunération versée au cours de l'exercice 2008 aux cadres dirigeants du groupe, soit les treize membres du comité de direction TF1 cités dans le rapport annuel, s'élève à 6,1 millions d'euros.

La part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 2,6 millions d'euros.

Les membres du Comité de Direction Générale du groupe Bouygues, dont Patrick Le Lay et Nonce Paolini, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime, qui constitue un avantage postérieur à l'emploi. La charge relative à la contribution versée en 2008 au fonds des actifs constitué par la compagnie d'assurances qui gère le régime, refacturée par Bouygues, est de 0,3 millions d'euros.

En dehors des prêts de titres aux membres de la direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la direction ou du Conseil d'Administration.

5.5 Options de souscription et attributions gratuites d'actions

L'information relative aux options d'achat ou de souscription d'actions et à l'attribution d'actions gratuites consenties aux salariés est fournie au paragraphe « Plans d'options de souscription et d'attributions gratuites d'actions » du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration.

5.6 Jetons de présence

Le montant des jetons de présence versés au cours de l'exercice 2008 s'élève à 0,3 million d'euros.

5.7 Détails des comptes concernant les entreprises liées

en millions d'euros

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations financières	230,2	Dettes financières	550,1
Créances d'exploitation	444,0	Dettes d'exploitation	38,8
Créances diverses	25,9	Dettes diverses	237,3
Disponibilités et comptes courants	531,5		
CHARGES		PRODUITS	
Charges d'exploitation	182,4	Produits d'exploitation	1 673,3
Charges financières	71,1	Produits financiers	104,8

5.8 Inventaires des valeurs mobilières au 31 décembre 2008

TITRES DE PARTICIPATION	Nombre de titres	%	Valeurs d'inventaire en Euros
TF1 EXPANSION	2 691 349	100,00	339 409 036
EUROSPORT	150 000 000	100,00	322 186 746
GROUPE AB	6 536 559	33,50	45 737 215
TF1 FILMS PRODUCTION	170 000	100,00	21 151 532
TF1 ENTREPRISES	200 000	100,00	16 777 176
EUROSPORT FRANCE	150 000	100,00	15 941 221
GLEM	630 000	100,00	13 514 671
MONTE CARLO PARTICIPATIONS	12 642 250	50,00	12 557 750
TV BREIZH	307 973	100,00	9 964 919
TELESHOPPING	341 830	100,00	9 607 305
FRANCE 24	18 500	50,00	7 944 095
TF1 PUBLICITE	30 000	100,00	6 718 931
TF1 INTERNATIONAL	4 500 000	100,00	5 474 830
TCM DA	5 100	34,00	4 311 928
MEDIAMETRIE	10 043	10,80	1 049 455
E TF1	1 000	100,00	816 022
JFG NETWORKS	1 530	35,03	620 319
PRIMA TV	325 000	5,00	558 987
USHUAIA TV	9 999	99,99	374 962
SOPARMEDIA	625	12,56	247 948
PUBLICATIONS METRO FRANCE	343	34,30	160 492

MEDIAMETRIE EXPANSION	600	5,00	105 503
SACAS	1	0,04	85 543
PREFAS1	40 000	100,00	36 473
PREFAS 2	40 000	100,00	36 473
PREFAS 3	40 000	100,00	36 473
PREFAS 4	40 000	100,00	36 473
PREFAS 5	40 000	100,00	36 472
PREFAS 6	40 000	100,00	36 470
PREFAS 7	40 000	100,00	36 470
PREFAS 8	40 000	100,00	36 470
PREFAS 9	40 000	100,00	36 470
PREFAS 10	40 000	100,00	36 470
PREFAS 13	40 000	100,00	36 470
PREFAS 15	40 000	100,00	36 473
PREFAS 16	40 000	100,00	36 473
@TF1	39 999	100,00	35 719
TF1 MANAGEMENT	40 000	100,00	30 136
SAGIT	39 994	99,99	29 764
SMR6	15 000	20,00	17 954
TCM GESTION	848	33,92	15 969
MR5	12 500	33,33	12 500
LES NOUVELLES EDITIONS TF1	25	1,00	917
EZ TRADING	1	0,02	452
DUJARDIN-REGAIN GALORE	1	0,01	261
TF6	1 600	0,02	39
SERIE CLUB	1	0,004	38
TRICOM ET CIE	2	0,07	32
TRICOM	1	0,003	10
TF6 GESTION	1	0,001	1

TOTAL TITRES DE PARTICIPATION

835 934 507

La valeur d'inventaire correspond à la part de capitaux propres (y compris les subventions non rapportées au résultat) détenue par TF1 SA.

5.9 Tableau des filiales et participations

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis ⁽¹⁾	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée				En milliers d'euros							

5.9.1 Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)

- TF1 PUBLICITE		2 400	290	100,00 %	3 038	3 038	7 964	-	1 732 136	4 029	3 780
- TF1 FILMS PRODUCTION		2 550	18 597	100,00 %	1 768	1 768	-	-	64 455	5	-
- TÉLÉ-SHOPPING		5 127	1 000	100,00 %	5 130	5 130	4 215	-	94 216	3 479	4 847
- TF1 PUBLICATIONS		75	(1 464)	99,88 %	519	-	-	-	-	6	-
- TF1 ENTREPRISES		3 000	6 292	100,00 %	3 049	3 049	-	-	27 836	7 485	22 000
- TF1 US	USD	28	-	100,00 %	24	24	-	-	-	-	-
- SWONKE		18	36	100,00 %	410	-	-	-	-	(34)	-
- e-TF1		1 000	64	100,00 %	1 000	1 000	1 566	-	58 957	(248)	1 079
- TF1 DIGITAL		17 200	8 500	100,00 %	171 209	72 077	-	-	8 081	(27 938)	-
- @ TF1		40	(2)	100,00 %	40	40	-	-	-	(2)	-
- SAGIT		40	(8)	99,99 %	40	40	-	-	-	(2)	-
- EUROSPOORT		15 000	299 347	100,00 %	234 243	234 243	160 000	2 526	294 408	7 840	-
- EUROSPOORT France		2 325	11 721	100,00 %	126 825	96 825	-	5 754	62 951	1 895	1 500
- ONE CAST		40	(600)	100,00 %	13 440	40	4 264	-	2 814	(568)	-
- TF1 EXPANSION		269	355 550	100,00 %	291 290	291 290	413 394	-	-	(16 408)	-
- TF1 INTERNATIONAL		15 210	2 195	100,00 %	66 431	9 731	32 877	33 588	61 695	(11 930)	-
- TV BREIZH		40	6 299	100,00 %	26 680	26 680	-	-	22 458	3 626	-
- USHUAIA TV		10	-	99,99 %	10	10	-	-	4 960	365	-
- GLEM/TF1 PRODUCTION		10 080	93	100,00 %	24 052	10 080	15 751	-	20 444	3 341	2 120

- JET JEUX ET TELEVISION	40	(11 133)	100,00 %	40	-	-	-	8	10 991	-
- TF1 INSTITUT	40	(246)	100,00 %	40	40	601	-	441	(159)	-
- TF1 MANAGEMENT	40	(7)	100,00 %	40	40	-	-	-	(3)	-
- TF1 MOBILE	40	(1 359)	100,00 %	2 540	-	1 356	-	84	(36)	-
- WAT	40	369	100,00 %	7 040	7 040	2 317	-	771	(3 250)	-
- PREFAS 1	40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	(4)	-
- PREFAS 2	40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	(4)	-
- PREFAS 3	40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	(4)	-
- PREFAS 4	40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	(4)	-
- PREFAS 5	40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	(4)	-
- PREFAS 6	40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	(4)	-
- PREFAS 7	40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	(4)	-
- PREFAS 8	40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	(4)	-
- PREFAS 9	40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	(4)	-
- PREFAS 10	40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	(4)	-
- PREFAS 13	40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	(4)	-
- PREFAS 15	40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	(4)	-
- PREFAS 16	40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	(4)	-
- GIE ACQUISITION DE DROITS	-	-	95,00 %	-	-	3 660	-	29 801	(8 925)	-

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
---------------------------------	--------	---------	-------------------------------------------------------------	-------------------------------------	----------------------------------------------------	----------------------------------------------------	-------------------------------------------------------	---------------------------------	------------------------------	------------------------------------	------------------------------------------------------

En milliers d'euros ou d'unités
monétaires de la devise spécifiée

En milliers d'euros

5.9.2 Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)

- MEDIAMETRIE		930	6 743	10,80 %	44	44	-	-	48 361	2 044	-
- A1 INTERNATIONAL		25 409	-	50,00 %	12 756	7 256	-	-	-	(2 609)	-
- France 24		37	15 829	50,00 %	19	19	-	-	8 750	22	-
- MONTE CARLO PARTICIPATION		25 285	(181)	50,00 %	12 642	12 642	10 400	-	841	12	-
- TCM GESTION		40	8	33,92 %	14	14	-	-	1	-	-
- TCM DROITS AUDIOVISUELS		240	7 373	34,00 %	82	82	2 677	-	11 319	5 070	-
- PUBLICATIONS METRO FRANCE		100	2 794	34,30 %	12 000	12 000	-	1 372	38 711	(2 426)	-
- S M R 6		75	(23)	20,00 %	15	15	5	-	127	38	-
- JFG NETWORKS		44	1 877	35,03 %	3 500	3 500	-	-	1 608	(150)	-
- SOPARMEDIA		1 990	(7)	12,56 %	250	-	-	-	-	(9)	-
- GROUPE AB		30 243	69 029	33,50%	229 642	229 642	-	-	7 729	37 257	5 025
- WB TELEVISION		62	(2 624)	33,55%	3 000	3 000	-	-	171	(625)	-
- TOP TICKET.S (EX PREFAS 11)		5 105	(5 004)	39,18%	2 000	2 000	4 018	-	2 443	(10 263)	-
- MR5		38	0	33,33 %	13	13	-	-	864	-	-

5.9.3 Participations (capital détenu inférieur à 10%)

- PRIMA TV		6 500	9 695	5,00 %	1 407	1 407	-	-	21 769	(5 015)	-
- MEDIAMETRIE EXPANSION		1 829	201	5,00 %	91	-	-	-	-	79	7
- LES NOUVELLES EDITIONS TF1		40	36	1,00 %	-	-	-	-	(13)	15	-
- EZ TRADING		75	-	0,02 %	-	-	-	-	9 808	2 184	-
- TRICOM & CIE		45	7	0,07 %	-	-	-	-	-	(3)	-
- TF6		80	(5)	0,02 %	-	-	1 580	-	19 441	120	-
- TF6 GESTION		80	20	0,001 %	-	-	-	-	4	-	-
- SERIE CLUB		50	602	0,004 %	2	2	-	-	8 365	310	-
- SED ODYSSEE		8	(61)	0,20 %	-	-	1 026	-	4 253	-216	-

- LA CHAINE INFO	4 500	49	0,0003%	-	-	4 331	5 754	45 402	(11 180)	-
- SACAS	38	147	0,04 %	60	60	-	-	-	213 672	-
- TRICOM	450	(123)	0,003 %	-	-	-	-	-	5	-
- APHELIE	2	(16 922)	0,05 %	-	-	73 207	-	19 814	10 962	-
- DUJARDIN (EX REGAIN GALORE)	463	2 047	0,0 %	-	-	-	-	7 644	102	-
- NT1	40	(18 033)	0,04%	-	-	-	-	10 460	(8 656)	-
TOTAL GENERAL FILIALES ET PARTICIPATIONS						1 256 955	1 034 401			

(1) Les cautions et avals fournis correspondent aux garanties données par la société en cas de défaillance de la filiale et présentées dans les engagements hors bilan.

6 Evènements postérieurs à la clôture

6.1 France 24

Le 12 février 2009, TF1 a finalisé la cession à la société AEF (Audiovisuel Extérieur de la France) des actions France 24 qu'elle détenait pour 50% du capital et des droits de vote. Cette cession génère une plus value nette de l'ordre de 2 millions d'euros qui sera enregistrée dans les comptes de l'exercice 2009.

6.2 Réglementation

La loi relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision a été votée le 4 février 2009 et fait l'objet d'un recours devant le Conseil Constitutionnel qui dispose d'un délai maximum d'un mois pour rendre sa décision.